



9. ANNEXES

9.1. Convention SCI Caves et château de Parnay et PNR LAT

PROJET OENOTOURISTIQUE DU CHATEAU DE PARNAY

CONSEIL AU PORTEUR DE PROJET ET ANIMATION D'UN COMITE ENVIRONNEMENTAL

CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE 2021

En déclinaison de la convention cadre, il est proposé d'établir une convention technique et financière annuelle prévoyant les modalités techniques et financières envisagées pour 2021.

Entre, d'une part,

La SCI Caves et Château de Parnay, représentée par son Gérant Régis Vincenot, propriétaire actuel du foncier et maître d'ouvrage, ciaprès dénommée « porteur de projet »

Et, d'autre part, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, représenté par sa Présidente Sophie TUBIANA, ci-après dénommée « PNR»

ARTICLE I. OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de définir les moyens mobilisés pour l'année 2021 afin de décliner la convention cadre.

ARTICLE II. MOBILISATION DE MOYENS

La participation du PNR est établie, selon les trois objets suivants

Contribution à l'expertise scientifique et technique du projet : réunion techniques pour conseiller le Porteur de projet dans les attendus à avoir des protocoles scientifiques et participations ponctuelles à des inventaires floristiques

Mise en place puis animation d'un « comité de suivi environnemental »

Le PNR participera également aux réunions du comité de pilotage opérationnel du projet en tant que personnes publique impliquée sur son territoire.

Le porteur de projet s'assure du suivi des engagements tels qu'inscrits dans la convention cadre.

LJT

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Convention technique et financière « projet château de Parnay » p.1/2

ARTICLE III. INDEMNITES FINANCIERES

Conformément aux engagements exprimés dans l'article 3 de la convention cadre, il est prévu les temps de travail correspondant aux sommes journalières forfaitaires suivantes:

Rapportage annuel et suivi administratif du partenariat (facturations, rapportage, rédaction d'une convention)	riat (facturations, rapportage, rédaction développement + service comptabilité et communication		2 100
Conseil paysager	Paysagiste	2	1400
Expertises floristiques	Chef de service biodiversité	8	5 600
Comité de suivi environnemental : Préparation : réunion interne, communication, création, mise en place puis rencontre des membres Préparation, animation et compte- rendu des réunions (estimé à 3 réunions et 2j/ réunion)	Chef de service aménagement écodé- veloppement et Chargée de mission éducation et citoyenneté	12	12 100

CHATEAU DE PARNAY

Le montant total maximum engagé pour l'année 2021 s'élève 21700 €

La facturation se fera au temps passé effectif arrondi à la demi-journée. Elle se fera au moment de l'édition du rapport annuel.

ARTICLE IV. DUREE DE VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention s'appliquera rétroactivement au la janvier 2021 et cessera le 31 décembre 2021.

Un rapport d'activité ainsi qu'un bilan du temps passé effectif sera adressé par le PNR au Porteur de projet courant décembre. Il sera présenté en Bureau du PNR.

Un projet de convention annuelle pour l'année suivante y sera joint.

Une réunion bilan permettra d'acter par les partis ces documents.

ARTICLE V. ARTICLE 8 : LITIGES

Dans un premier temps, tout litige sera résolu par voie amiable. En dernier ressort, si cette voie amiable est épuisée, le litige sera porté devant le tribunal compétent.

La convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Le S

Mada ,e Sophie TUBIANA

7. Rue Jeannesse
2. 48730 MOHTSOMEMJ
AT Tel. 02 4153 88 00 0

X Fax 02 4153 88 197

d/^Parc naturel régional

Loire-Anjou-Touraine

Monsieur Régis VINCENOT

Caves et Château de Parnay

Parc naturel régional Loire-Anjou-1 ouraine

Convention technique et financière ∎∎ projet château de Parnay » p.2/2



9.2. Convention triennale - Comité de suivi multiacteurs

RECU LE 2 3 JUIN 2021

PROJET ŒNOTOURISTIQUE DU CHATEAU DE PARNAY

CONSEIL AU PORTEUR DE PROJET ET ANIMATION DUN

COMITE ENVIRONNEMENTAL

CONVENTION CADRE TRIENNALE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Entre, d'une part,

La SCI Caves et Château de Pamay, représentée par son Gérant Régis Vincenot, propriétaire actuel du foncier et maître d'ouvrage, ci-après dénommée « le porteur de projet »

Et, d'autre part, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, représenté par sa Présidente Sophie TUBIANA, ci-après dénommée « le PNR »

ARTICLE I. CONTEXTE

Le Parc Loire Anjou Touraine s'étire de part et d'autre de la Loire entre Anjou et Touraine, des terroirs aussi bien connus pour leurs paysages naturels et bâtis que pour leurs vins.

Le projet œnotouristique du château de Pamay est d'un grand intérêt socio-économique pour le Saumurois. En phase de développement actif depuis 2019 il a été initié par le groupe RGV en la personne de Régis VINCENOT qui a acheté ce domaine en 2006. Après avoir repris et requalifié l'exploitation viticole du château de Pamay, son idée consistait par la suite à réhabiliter le bâtiment et les caves afin d'y développer des activités touristiques. C'est ainsi qu'en plus d'un hôtel de 60 chambres, un parc à thèmes dédié aux vins de Loire - et plus particulièrement à Antoine Cristal dont l'apport pour la viticulture saumuroise fut décisifainsi qu'un restaurant gastronomique, un bistrot, un spa troglo de 700 m², une cenothèque et un espace affaires formeront un vaste complexe œnotouristique pouvant accueillir jusqu'à 150000 visiteurs par an.

La SCI Caves et château de Parnay est la société qui porte le projet. Elle a mandaté plusieurs intervenants dont OREAS qui a invité un technicien du Parc pour la première fois en septembre 2019 pour évoquer des questions d'énergie renouvelable. Ce fut l'occasion de prendre connaissance du projet global et de sensibiliser le porteur de projet aux enjeux de biodiversité sur le site.

Parc naturel régional LoirAnjouTouraine

projet caves et château de Pamay



Les premiers travaux de confortement et nettoyage du coteau ont été engagés en 2019. Ils ont fait l'objet de diverses autorisations administratives. Une étude patrimoniale et paysagère au printemps 2020 a été réalisée à la demande de l'Etat, mais c'est lors de l'instruction du permis lié à l'aménagement d'équipements et de nouveaux parking (fin 2020) que la nécessité d'instruire une demande d'autorisation environnementale a été formulée. Un nouveau permis d'aménager a été déposé début 2020 afin de faire apparaître la nécessité de réaliser une étude d'impact globale.

Lors de différentes étapes de cette instruction administrative, le PNR a été sollicité ponctuellement pour avis. Il s'est efforcé de rester neutre dans son expression, s'appuyant notamment sur des interrogations naturalistes quant aux effets potentiels des aménagements.

En décembre 2020, le Préfet de région impose finalement la réalisation d'une étude d'impact. Celle-ci sera forcément biaisée car l'état initial avant travaux n'a pu être réalisé. Cette procédure permettra de formaliser les engagements du porteur de projet au sein d'une démarche réglementaire qui permet de sécuriser juridiquement l'ensemble des instructions administratives au regard notamment de la présence d'espèces protégées par la loi.

ARTICLE II. OBJET DE LA CONVENTION

1) FINALITE

Les enjeux environnementaux et patrimoniaux de l'aménagement de ce site sont exceptionnels à bien des égards : historiques, bâtis, paysagers, économiques, agricoles, touristiques, écologiques.... Ils sont des atouts indéniables pour le projet à condition d'être bien identifiés, préservés et valorisés. Malgré une appréhension de certains de ces éléments en amont du projet, l'ambition du porteur de projet est de maximiser les objectifs de qualité environnementale lors des phases de conception restantes, pendant les travaux puis tout au long de l'exploitation du complexe œnotouristique du château de Parnay.

Fort de son double rôle d'expertise environnementale et de médiation des patrimoines au service d'un éco-développement conciliant l'écologie et l'économie au service du territoire et de ses habitants, le PNR est apparu aux yeux du porteur de projet comme un interlocuteur crédible auprès de l'ensemble des parties prenantes. Le porteur de projet a proposé de confier au Parc l'animation d'un comité environnemental au sein duquel toutes les parties prenantes pourraient s'exprimer. Cette instance indépendante est chargée d'exprimer des avis et recommandations au porteur de projet.

2) OBJECTIF

La présente convention a donc pour objectif **d'établir les modalités de partenariat entre le porteur de projet et le PNR** en définissant les conditions d'indépendance et de neutralité d'expression de ce demier. En effet, fidèle à ses valeurs réaffirmées et renforcées dans sa prochaine charte, le PNR s'attachera à les décliner dans ces principes méthodologiques :

Promotion de l'éco-responsabilité et de l'exemplarité écologique dans les actes d'aménagement et de gestion du territoire, notamment au titre de la séquence Eviter Réduire Compenser de l'autorisation environnementale,

Co-construction avec les parties prenantes d'un cadre sécurisé d'expression des points de vue et d'écoute mutuelle bienveillante.

Valorisation des expertises techniques et citoyennes en leur permettant de s'exprimer dans un cadre aux règles de fonctionnement transparentes.

Promotion d'une méthode de travail systémique et transversale dans l'intérêt général du territoire concerné sur le moyen et long terme.

Définition de conditions d'évaluation conjointe des conséquences potentielles du projet,

Promotion de prises de décision nourries et concertées

Par la présente convention, le porteur de projet s'engage à porter ces principes d'action.

Parc naturel régional LoirAniou-1 ouraine

projet caves et château de Pamay

Bien que possiblement impliqué dans les procédures réglementaires, compte-tenu de son engagement dans la présente convention, PNR ne se prononcera pas pour avis lors des consultations diligentées par les différentes instances administratives.

ARTICLE III. MODALITES DE PARTENARIAT

1) NATURE DE LA PARTICIPATION DU PARC

La participation du Parc est établie pour les trois objets suivants :

Contribution à l'expertise scientifique et technique du projet : compte-tenu de la connaissance du site et de ses capacités d'expertise, le Parc pourra réaliser des inventaires floristiques ponctuels afin d'enrichir la connaissance naturaliste du site. Les prospections ne pourront avoir lieu que sur des parcelles autorisées en termes d'accès par les propriétaires pour la réalisation d'inventaires et pendant des périodes favorables aux espèces recensées. Ce rôle ne se substitue pas à celui des bureaux d'études mandatés par le maître d'ouvrage. Cela permettra de mieux cibler les attentes de des prestations de bureaux d'études et ainsi d'améliorer la pertinence des propositions. De même, une expertise paysagère ponctuelle pourra être apportée ainsi qu'un avis sur la médiation scientifique du parcours d'interprétation.

Animation d'un « comité de suivi environnemental » : le PNR assurera l'animation en liaison étroite mais en toute indépendance vis-à-vis du porteur de projet afin de permettre d'une part l'expression des points de vue sur le projet par les membres de ce comité, et d'autre part, d'offrir la possibilité au porteur de projet d'expliquer ses choix de façon transparente et publique.

Le PNR participera également aux réunions du comité de pilotage opérationnel du projet en tant que personnes publique impliquée sur son territoire .

2) ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet s'engage à :

informer régulièrement le PNR de l'évolution du projet et, plus spécialement, des modifications qui peuvent impacter de près ou de loin l'environnement et les patrimoines du site et de ses abords,

Mettre à disposition du Parc les informations utiles pour préparer les réunions,

Participer au comité de suivi environnemental,

Etre à l'écoute des expressions, remarques et propositions qui pourront être formulées par ses membres mais aussi par des habitants ou acteurs économiques souhaitant s'exprimer par le biais de ce comité,

Répondre de façon transparente à ces propositions en présentant ses objectifs, ses contraintes et ses options,

Indemniser, au prorata du temps passé effectif, le PNR pour sa contribution scientifique et technique ainsi que pour sa gestion du comité de suivi environnemental tel que précisé à l'article 4.

3) ENGAGEMENTS DU PARC

Le PNR s'engage à :

Prévenir le porteur de projet de ses visites sur site et envoyer une note d'analyse faisant le compte-rendu des éléments naturalistes inventoriés par le PNR.

Organiser et animer le comité de suivi environnemental suivant les principes exprimés à l'article 4. Rédiger un rapport annuel public permettant de retracer les débats et d'expliquer les avis et analyses exprimés,

Contextualiser les débats au sein du comité de suivi environnemental au regard des objectifs de territoire de la charte

du Parc,

Parc naturel régional Loire-Anjou-1 ouraine

projet caves et château de Pamay



Comptabiliser le temps effectif passé pour l'ensemble des tâches,

Participer aux réunions du comité de pilotage opérationnel au titre des missions de suivi de son territoire (et donc hors champ d'indemnisation).

ARTICLE IV. COMITE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

1) FONCTION DE CE COMITE ET COMPOSITION

Situé en dehors du processus de pilotage opérationnel mené par le porteur de projet, le rôle de ce comité est d'exprimer des avisvoire des objections - mais aussi des propositions pouvant contribuer au projet. Voulu comme une instance indépendante par le porteur de projet, il est également présenté comme une mesure d'accompagnement complémentaire aux mesures réglementaires d'évitement et de compensation proposées dans le cadre de l'instruction de l'autorisation environnementale.

Le porteur de projet n'est pas membre de ce comité de manière à ne pas influencer les débats par sa seule présence. Il est cependant invité en tant que de besoin à tout ou partie des réunions.

Afin d'être souple et réactif, sa composition peut être évolutive. Son noyau dur sera composé en trois collèges :

Associations

Associations naturalistes: LPO Anjou et Sauvegarde de l'Anjou,

Associations patrimoine bâti et paysage : Carrefour des Troglodyes (Anjou-Touraine-Poitou) ? Association La Troalothèque.

Citoyens

Un membre du conseil de développement du Saumurois

Riverains de la Côte de Saumur : appel à participation auprès des habitants . A limiter à deux, tirés au sort si besoin.

Institutionnels

Communes : Maires ou représentants de Pamay et Souzay-Champigny,

Saumur Val de Loire,

Mission Val de Loire.

Il sera proposé à un élu du groupe de travail gouvernance du Parc de prendre la Présidence de ce comité afin d'avoir un portage politique qui puisse rendre compte de ses activités auprès du Bureau du Parc et des partenaires institutionnels.

2) ANIMATION DU COMITE

Le PNR tient le rôle d'animation et de secrétariat de ce comité dans une posture d'écoute respectueuse des expressions des acteurs. Il favorisera une prise de parole équitable des participants en affirmant la légitimité de tous à s'exprimer, en les aidant à clarifier leur positionnement et en s'assurant que leurs questions trouveront des réponses argumentées auprès du porteur de projet.

Il s'efforcera de porter la parole de personnes non représentées au sein du comité mais désireuses d'exprimer leur point de

L'ordre du jour sera préparé par le PNR avec les membres. Le cas échéant, il sera transmis pour information au porteur de projet. Ainsi, celui-ci pourra rassembler les éléments et préparer sa réponse argumentée et proposer des options alternatives dans un temps dédié.

Parc naturel régional Loire-AnjouTouraine

projet caves et château de Pamay

p.é/5

PROJET DE CREATION D'UN RESORT OENOTOURISTIQUE Parnay - Maine et Loire

Comptabiliser le temps effectif passé pour l'ensemble des tâches,

Participer aux réunions du comité de pilotage opérationnel au titre des missions de suivi de son territoire (et donc hors champ d'indemnisation)

ARTICLE IV. COMITE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

1) FONCTION DE CE COMITE ET COMPOSITION

Situé en dehors du processus de pilotage opérationnel mené par le porteur de projet, le rôle de ce comité est d'exprimer des avis voire des objections - mais aussi des propositions pouvant contribuer au projet. Voulu comme une instance indépendante par le porteur de projet, il est également présenté comme une mesure d'accompagnement complémentaire aux mesures réglementaires d'évitement et de compensation proposées dans le cadre de l'instruction de l'autorisation environnementale.

Le porteur de projet n'est pas membre de ce comité de manière à ne pas influencer les débats par sa seule présence. Il est cependant invité en tant que de besoin à tout ou partie des réunions

Afin d'être souple et réactif, sa composition peut être évolutive. Son noyau dur sera composé en trois collèges :

Associations

Associations naturalistes : LPO Anjou et Sauvegarde de l'Anjou

Associations patrimoine bâti et paysage : Carrefour des Troglodyes (Anjou-Touraine-Poitou) ? Association La Troglothèque.

Citoyens

Un membre du conseil de développement du Saumurois,

Riverains de la Côte de Saumur : appel à participation auprès des habitants. A limiter à deux, tirés au sort si besoin.

Institutionnels

Communes : Maires ou représentants de Parnay et Souzay-Champigny,

Saumur Val de Loire

Mission Val de Loire

Il sera proposé à un élu du groupe de travail gouvernance du Parc de prendre la Présidence de ce comité afin d'avoir un portage politique qui puisse rendre compte de ses activités auprès du Bureau du Parc et des partenaires institutionnels

2) ANIMATION DU COMITE

Le PNR tient le rôle d'animation et de secrétariat de ce comité dans une posture d'écoute respectueuse des expressions des acteurs. Il favorisera une prise de parole équitable des participants en affirmant la légitimité de tous à s'exprimer, en les aidant à clarifier leur positionnement et en s'assurant que leurs questions trouveront des réponses argumentées auprès du porteur de

Il s'efforcera de porter la parole de personnes non représentées au sein du comité mais désireuses d'exprimer leur point de

L'ordre du jour sera préparé par le PNR avec les membres. Le cas échéant, il sera transmis pour information au porteur de projet. Ainsi, celui-ci pourra rassembler les éléments et préparer sa réponse argumentée et proposer des options alternatives dans un temps dédié.

Parc naturel régional Loire-AnjouTouraine

projet caves et château de Pamay

p.é/5

3) PERIODICITE DES REUNIONS

Le nombre de réunions annuelles sera précisé dans la convention financière et technique.

Les réunions liées à ce comité dépendront cependant de l'avancée du projet :

Pendant la phase de développement du projet et des travaux : 3 réunions par an a minima,

En phase de gestion et d'exploitation du site : 1 réunion,

Une réunion annuelle pour s'accorder sur le bilan annuel

ARTICLE V. INDEMNITES FINANCIERES

La mobilisation de l'ingénierie du Parc sur ce projet entraine des dépenses de fonctionnement que la seule participation des collectivités membres du Syndicat Mixte ne peut se permettre de couvrir.

C'est pourquoi, à l'image de la délibération du Bureau du Parc en date du 18 février 2020 qui prévoit que le PNR peut se faire rétribuer ses services effectués pour le compte d'une collectivité, la présente convention prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire journalière arrêtée à la somme de 700 € correspondant à 8 heures travaillées et intégrant les frais généraux de structures.

Seules les journées de travail engagées au titre de la contribution aux études naturalistes et à l'animation du comité de suivi environnemental ouvriront droit à une indemnité. Le volume de travail ainsi qu'un coût maximum engagé par année civile feront l'objet d'une convention technique et financière annuelle.

Une estimation du volume de travail ainsi qu'un coût maximum engagé par année civile feront l'objet d'une convention technique et financière annuelle. Une facturation à la journée d'ingénierie engagée sera établie chaque année.

ARTICLE VI. COMMUNICATION

Une présentation publique du partenariat sera organisée par les deux parties à la signature de la présente convention.

Chacune des deux parties s'accordent avant de communiquer sur les actions issues de ce partenariat.

ARTICLE VII. DUREE DE VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention s'appliquera rétroactivement au le janvier 2021 et prendra fin le 31 décembre 2023.

ARTICLE VIII. LITIGES

Dans un premier temps, tout litige sera résolu par voie amiable. En demier ressort, si cette voie amiable est épuisée, le litige sera porté devant le tribunal compétent.

La convention murra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception

Madame Sophie TUBIANA

e du Parc naturel régional

Monsieur agis VINCENOT

erant de la SCI

Loire - Anjou-Touraine Caves et Château de Pamay

Parc naturel régional LoirAnjou1 ouraine

ta 02 415366

projet caves et château de Parnay

p. 5/5



9.3. Note d'expertise botanique - PNR LAT

Trois notes successives ont été produites en lien avec les prospections réalisées par Guillaume DEALAUNAY

PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Chateau De Parnay

Notre patrimoine a de l'avenir

Service Biodiversité et Paysages

Expertise botanique n°1

1/03/2021

Ordre du jour :

1.	Contexte	. 1
2.	Tâches réalisées le 19 février 2021	. 2
3.	Analyse des résultats	. 4
	Perspectives et suites à donner	
5.	Annexe 1 : export brut des données naturalistes produites le 19 février 2021	11
6.	Annexe 2 : Catalogue des espèces observées le 19 février 2021, classée dans l'ordre alphabétique du nom latin	15
7.	Annexe 3 : Catalogue des espèces observées le 19 février 2021, classée dans l'ordre alphabétique du nom vernaculaire	18

Rédacteurs : Guillaume DELAUNAY (Biodiversité).

1. Contexte

Une rencontre a eu lieu au château de Parnay le 12/2/2021. Le but de cette rencontre était de faire un point technique sur l'évolution du projet de site oenotouristique du château de Parnay. A cette réunion étaient présents le Parc naturel régional, La Ligue pour la protection des oiseaux délégation de Saumur, et le porteur de projet ainsi que son bureau d'étude.

À cette occasion, un .sur les **procédures réglementaires** a été fait. Le porteur de projet a alors indiqué qu'il avait échangé des informations avec la direction départementale des territoires de Maine-et-Loire, confirmant notamment, la nécessité pour le porteur de projet de réaliser une étude d'impact et une évaluation d'incidences.

Il a alors été rappelé que, dans le contexte du **permis de construire préalablement délivré**, l'entreprise avait déjà commencé des travaux de terrassement et de construction. Dans ce contexte de travaux, délimité par la *période de validité du permis de construire*, le porteur de projet n'avait pas anticipé la nécessaire **réalisation d'inventaires naturalistes** permettant de préciser ou non la présence d'espèces protégées.

Dans ce contexte, La Ligue pour la protection des oiseaux et le parc naturel régional ont alors réagi et souligné l'importance de la réalisation de tels inventaires. En effet dans ce contexte de coteaux, la présence probable de patrimoine naturel était à vérifier. Dans ce cadre, début 2021, le pétitionnaire a mandaté un bureau d'étude pour l'accompagner sur différents points du projet. Très rapidement d'ailleurs, le bureau d'étude et la LPO ont confirmé la présence de chiroptères en divers points du site.

Compte tenu de l'urgence des délais pour le pétitionnaire qui doit livrer un projet finalisé pour le 9 mars 2021, compte tenu également du fait que la période n'est pas favorable à la réalisation d'observations naturalistes, le parc naturel régional a proposé d'accompagner le pétitionnaire dans le cadre d'une convention technique et financière qui sera prochainement établie. L'objet de cette convention sera que le porteur de projet puisse prendre l'ampleur de la mesure des contraintes liées à la biodiversité qui s'appliquent à son projet. De plus, lors de cette rencontre, le parc a rappelé la nécessité pour le porteur de

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021



projet de réaliser une **évaluation d'incidences** ainsi qu'une **étude d'impact**. Ces éléments seront produits par le bureau d'étude mandaté par le pétitionnaire.

Dans ce cadre conventionné, compte tenu du contexte d'urgence, compte-tenu également de la complexité de repérer des espèces patrimoniales alors que le printemps n'a pas débuté et que les éléments doivent être tous finalisés pour le 9 mars, il a été décidé que le parc réaliserait des éléments d'inventaire naturalistes complémentaires.

L'objectif de ces inventaires naturalistes a été particulièrement de définir la présence ou non de la campanule à feuilles de pêcher (Campanula persicifolia), espèce protégée au niveau régional en Pays de la Loire. Cette espèce est généralement bien représentée sur les coteaux localisés au sud de la Loire entre Saumur et Montsoreau. Cette espèce avait été vue et signalée récemment (2019-2020) non loin du château de Parnay, à savoir au pied de l'église de Parnay et au niveau du château de Targé. Sa présence sur le site du château de Parnay était donc hautement probable et à rechercher prioritairement.

Par la même occasion, dans la mesure où cette espèce vit dans des habitats naturels rare et jugés patrimoniaux par le parc, d'autres espèces compagnes ont été particulièrement recherchées à savoir les espèces vivant dans les pelouses sèches calcaires.



Partie sommitale avec des pelouses sèches à Brachypode penné.

Enfin, lorsque le parc réalise ce genre d'inventaire, des **dénombrements précis** des espèces patrimoniales sont réalisés. Dans le cas présent, cette évaluation a été jugée nécessaire dans la mesure où l'impact des travaux était susceptible d'altérer des populations d'espèces patrimoniales voir protégées et donc *in fine* conduire à des mesures compensatoires dans le cadre de dérogations au titre de la destruction d'espèces protégées à demander par le pétitionnaire à la DREAL.

2. Tâches réalisées le 19 février 2021

Une partie du site, celle soumise à terrassements prochains et à constructions a été ciblée dans le cadre de la première série d'inventaires. La zone prospectée est figurée ci-dessous :

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021

PAGE 2



Espaces ayant fait l'objet d'inventaires le 19 février 2021



Espaces ayant fait l'objet d'inventaires le 19 février 2021 (vue plus large)

La vision du site est donc partielle et il restera des compléments d'inventaires à réaliser :

- Secteur du Clos d'entre les murs (coin en bas à gauche sur la photo aérienne),
- Secteur en arrière du futur espace de séminaires,
- Le parc du château, en façade Nord du bâtiment principal,
- L'espace à l'Ouest (école de greffe, futur jardin potager, future coulée du méridien).

Ces secteurs contiennent sans doute des campanules à feuille de pêcher mais ne semblent pas immédiatement concernées par des impacts.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021



Vue d'ensemble du projet (perspective cavalière réalisée par le porteur de projet - fév. 2021)

3. Analyse des résultats

Le 19/2/2021, une première phase d'inventaire a été réalisée sur une partie du site soumis à étude d'impact. Dans ce cadre, plusieurs inventaires ont été réalisés :

- dans la rue en contrebas de la falaise,
- dans les caries de carrières,
- au-dessus du coteau,
- autour des habitations.



Exemple de station à campanule

Dans le cadre de ses inventaires, lors de ce passage précoce (printemps à peine commencé), **105 espèces ont été dénombrées**. Par ailleurs, à ce stade, l'ensemble du site n'a pas encore été prospecté. Il s'agit donc d'un inventaire partiel. Néanmoins face à l'urgence, les secteurs jugés les plus sensibles ont fait l'objet d'investigations. Il s'agissait principalement de confirmer ou non la présence de campanule à feuilles de pêcher.

D'autres espèces ont été recherchées: Il s'agit d'espèces rares et caractéristiques des pelouses sèches. Parmi les espèces recherchées, il y a la Tourette, l'odontite de Jaubert, les orchidées, le Millet scabre, le xéranthème fétide et la germandrée fétide. Certaines de ces espèces sont protégées ou/et appartiennent à des listes rouges des espèces menacées tant au niveau local, régional ou au niveau national.

Précaution d'usage : ce que les inventaires ne peuvent pas déterminer et qui nécessitera des investigations complémentaires

Ses investigations demeurent difficiles faire car la période de prospection est très précoce. Dans ce cadre, il n'est pas possible d'établir une liste complète des espèces présentes.

De plus, bien que de grandes populations odontitès aient été détectées, il n'est pas possible en l'état de déterminer de quelle espèce il s'agit. Les individus détectés était mort et sec. À ce stade il n'est pas possible de déterminer l'espèce. Néanmoins ce questionnement est d'importance car dans un cas il peut s'agir d'une espèce commune et non menacée (odontitès tardive); mais dans un autre cas il peut s'agir d'une autre espèce rare et protégée (odontitès de Jaubert).

PAGE 4

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021

PAGE 5

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine - Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021



Zoom sur la campanule à feuilles de pêcher

La recherche de campanule à feuilles de pêcher a été malaisée. En effet, ces inventaires sont très précoces en saison.

Avant de réaliser les inventaires, une visite de repérage a été réalisée au niveau du château de Targé. En effet, ce secteur était connu du parc pour abriter encore récemment cette espèce ainsi que d'autres. Cette visite a donc permis de préciser l'état des plantes à la saison de recherche. Plus précisément, un point de vue scientifique, il s'agissait de rechercher des germinations ou des rosettes de feuilles de campanules afin d'être capable de les repérer plus facilement sur des sites où l'espèce n'avait pas encore été répertoriée.

En effet, faire de telles investigations de dénombrements au mois de février ne permet sans doute pas d'avoir un dénombrement fiable et exhaustif car toutes les plantes ne sont pas encore développées ou



Rosettes de campanules à feuilles de pêcher

Malgré ces contraintes importantes, les investigations ont permis de bel et bien découvrir la campanule à feuilles de pêcher pour le site d'étude. Ce sont ainsi 8 stations ou localités contenant de la Campanule à feuilles de pêcher ont été dénombrées.

Le résultat des inventaires concernant la campanule sont rassemblés dans le tableau ci-dessous :

				Estimation	Estimation
nom espace	nom_valide	nom_vern	stade_dev	mini	maxi
Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob	Végétatif	2	2
Site Oeno- Tour_05_premier pigeon- nier et constructions	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob	Végétatif	16	16
Site OenoTour_06_second pigeonnier	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob	Végétatif	4	4
Site Oeno- Tour_08_descente au- dessus du clos Cristal	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob	Végétatif	500	600
Site Oeno- Tour_09_terrasse Est du Château	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob		200	300
Site OenoTour_10_dessus du coteau 1	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob	Végétatif	370	400
Site OenoTour_12	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob	Végétatif	45	50
Site OenoTour_13_Au dessus de la Place du Pigeonnier-Bistro	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob	Végétatif	560	600
			Sie (1697	1972

Comme le montre le tableau, la campanule à feuilles de pêcher est présente dans 8 polygones d'inventaire, c'est à dire sur une grande majorité de l'espace inventorié.



Capsules de campanules.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021

PAGE 6

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine - Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021



Rosettes de Campanules à l'aplomb du coteau

Les populations ont été dénombrées, cela permet de tirer déjà de premiers enseignements:

- comme l'on pouvait s'y attendre, l'espèce est peu présente en contrebas du coteau,
- en revanche, de manière plus surprenante, l'espèce est également peu présente sur la falaise alors qu'elle est très abondante sur la partie supérieure de la falaise et le replat du coteau,
- de manière également surprenante, et dans la mesure où les populations sommitales sont très importantes, la plante peut être trouvée au milieu de carries à l'intérieur de l'espace troglodytique. Ces petites populations semblent viables (moins de 1 % des individus), mais il s'agit très certainement de graines tombées du plateau supérieur où les populations sont très importantes.

Bien que les inventaires ne soient pas encore complets, dans la mesure où tout l'espace géographique n'a pas encore fait l'objet d'investigations, il est d'ores et déjà possible de faire une première évaluation des populations. Celle-ci est sans doute encore très nettement sous-estimée dans la mesure où la saison n'est pas propice et que le terrain n'est pas terminé. L'ensemble de la population est estimé entre 1697 et 1972 individus.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021

PAGE 8

À ce stade bien évidemment, de nouvelles investigations s'avèrent nécessaires, notamment sur des espaces jugés moins menacés pour le moment par le projet à savoir :

- le jardin du château sur sa façade nord orientée vers la Loire,
- Les arrières en friche des salles de séminaires et de la salle de réception,
- ce qui deviendra le jardin potager,
- ce qui deviendra un vignoble au niveau de la coulée du méridien,
- Les futurs secteurs des parkings avec les terrassements en cours et les zones de stockage de matériaux,
- Le secteur du clos d'entre les murs,
- et enfin tous les espaces autour de l'école des greffes.

De nouvelles populations sont susceptibles d'être trouvées notamment au contact les secteurs contenant déjà des populations.



Populations parnaisiennes de Campanule à feuille de pêcher (synthèse du 26/2/2021)



Populations sur le site d'étude de Campanule à feuille de pêcher (synthèse du 26/2/2021)

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021



4. Perspectives et suites à donner

Cette première série d'inventaires a permis de démontrer la présence de campanule à feuilles de pêcher. Cela confirme donc l'intérêt et la nécessité de faire une demande de dérogation au titre des destructions d'espèces protégées. En effet, on peut considérer que désormais le site n'est plus uniquement concerné que par la conservation des chauves-souris mais également par une problématique de conservation d'une espèce de plante patrimoniale. Aussi, le pétitionnaire devra désormais intégrer cet élément à sa réflexion dans le cadre de sa conduite de projet.

Comme le Parc l'a indiqué précédemment, une **2nde investigation** de terrain sera nécessaire pour terminer cette première analyse et mieux évaluer l'intégralité de la population de campanule à feuilles de pêcher. D'ores et déjà, il apparaît nettement que le projet conduira à des destructions d'espèces protégées particulièrement dans les zones qui seront complètement urbanisées, mais sans doute également, sur le sommet du coteau où il est prévu des plantations de vignes qui porteront atteinte à la conservation des pelouses sèches présentes actuellement.

Dans le cadre d'une mise en place d'une **séquence ERC (éviter réduire compenser)**, en plus des mesures spécifiques aux chauves-souris évoquées par la LPO et le Parc, il conviendra de mettre en place des mesures spécifiques pour la conservation de pelouses sèches sur le coteau pour la conservation de la campanule à feuilles de pêcher. Pour la définition de ces mesures ERC, le parc se rapprochera de du pétitionnaire et de son bureau d'étude, pour **les élaborer d'ici au 9/3/2021**. Le pétitionnaire doit avoir conscience que, tout élément de patrimoine naturel détruit devra faire l'objet d'une compensation, soit *in situ*, soit ex *situ* mais à proximité.

Concernant la campanule à feuilles de pêcher, il apparaît cependant que :

- Les populations en contrebas du coteau sont faibles en termes d'effectifs : cela semble représenter environ moins de 1% de ce qui est observé sur la falaise ou au-dessus du coteau. Ces dernières si elles doivent être détruites devront faire l'objet de mesures localisées vraisemblablement sur le coteau.
- En revanche, les populations du dessus du coteau sont nettement plus importantes et seront à mettre en regard avec l'extension du vignoble sur ses parcelles. L'extension du vignoble sur tout ou partie de l'espace supérieur ainsi que la création d'une voirie de cheminement <u>semble non compatible</u>, en l'état, avec la préservation des pelouses sèches et de la Campanule à feuilles de pêcher. Des mesures ou des aménagements spécifiques devront être pensés.

Enfin, si des opérations de génie écologique doivent avoir lieu, il est intéressant de se souvenir également qu'il existe une forme cultivée de la campanule à feuilles de pêcher. L'horticulture maîtrise donc la multiplication de cette espèce. En revanche, les populations du château de Parnay étant sauvage, il conviendra que le patrimoine génétique sauvage remarquable propre à cet espace soit conservé. Il s'agira bien de conserver un patrimoine génétique sauvage et non horticole.

Néanmoins, d'ores et déjà, plusieurs éléments devront être donnés par le pétitionnaire au Parc et au bureau d'étude afin de mieux comprendre la gestion de l'espace rural, à savoir :

- Avoir une connaissance exhaustive des parcelles exploitées par le chai,
- Avoir une connaissance précise des pratiques viticoles sur l'ensemble du domaine qui, par ailleurs, est en bio, ce qui en tant que tel semble déjà favorable à la biodiversité. Il s'agit d'évaluer comment la pratique viticole peut être alliée à la préservation de la biodiversité (pose de nichoirs, mise en place d'une gestion différenciée, favoriser la flore du vignoble notamment les espèces bulbeuses menacées mais caractéristiques des vignes, etc.).

Le porteur de projet a également signalé son souhait de devenir un espace conservatoire des pratiques traditionnelles de l'entretien de la vigne. Ceci peut être extrêmement intéressant pour la biodiversité notamment si l'on considère que les pratiques traditionnelles sont plus douces. Cela pourrait être l'occasion de valoriser une faune et une flore typiques du vignoble dont certains éléments sont désormais très menacés voire localement disparus. Cela offre des perspectives de réflexion.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021

PAGE 10

Lors de la rencontre de terrain du 19/2/2021, il a été également évoqué l'entretien des pelouses sèches sur le sommet du coteau. Comme cela s'observe en plusieurs points du coteau saumurois, la question du **pâturage ovin** a été évoquée pour l'entretien de cet espace en herbe. Sous réserve de conditions strictes de pâturage définissant les *périodes* de pâturage les *taux de chargement* UGB en mouton ainsi que la *pose de clôture* et de *tout matériel agricole adapté*, cela semble possible. Là encore, cela peut ouvrir de nouvelles perspectives de réflexion pour la gestion de ce site.

5. Annexe 1 : export brut des données naturalistes produites le 19 février 2021

145 observations naturalistes ont été réalisées, elles concernent essentiellement la flore. Quelques animaux ont été notés, quelques cryptogames également.

id	date	nom espace	nom_valide	nom_vern	eff_preci	eff_ecart	stade_dev
1	19/02/21	Site OenoTour_01	Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage			
2	19/02/21	Site OenoTour_01	Crepis sancta (L.) Bornm., 1913	Crépide de Nîmes			
3	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage, Dau- cus carotte			
4	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Silene latifolia subsp. alba (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc, Silène des prés			
5	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Crepis setosa Haller f., 1797	Crépide hérissée			
6	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean			>
7	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante			
8	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette			
9	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager, Laite- ron lisse	12		
10	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire			
11	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Erysimum cheiri (L.) Crantz, 1769	Giroflée des murailles, Violier jaune			
12	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette	S.		
13	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé			
14	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb.	Mouron rouge, Fausse Morgeline	7		
15	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Verbascum L., 1753	Molène			
16	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures			
17	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée, Poisette			,
18	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux			
19	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Silene latifolia subsp. alba (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc, Silène des prés			
20	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles			
21	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute			
22	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Agrostis L., 1753	Agrostide			

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021



23	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine		
24	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Urtica dioica L. subsp. dioica	Ortie dioique		
25	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Bellis perennis L., 1753	Påquerette		
26	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mâche doucette		
27	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Veronica hederifolia L., 1753	Véronique à feuilles de lierre		
28	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire		
29	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Trifolium repens L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hol- lande		
30	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Setaria P. Beauv., 1812	Sétaire		
31	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Poa annua L., 1753	Pâturin annuel		
32	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senousse		
33	19/02/21	Site OenoTour_02_pied du mur de parpaings	Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert		
34	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé		
35	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié		
36	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire		
37	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Anthriscus caucalis M.Bieb. var. caucalis			
38	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun		
39	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Lamium maculatum (L.) L., 1763	Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées		
40	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette		
41	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune, Graceline		
42	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot		
43	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire		
44	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît		
45	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Urtica dioica L. subsp. dioica	Ortie dioique		
46	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Cerastium fontanum subsp. vulgare (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982	Céraiste commun, Mouron d'alouette		
47	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Hypericum perforatum var. perfo- ratum	Herbe de la Saint-Jean		
48	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge		
49	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob	2	Végétatif
50	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Erigeron canadensis L., 1753	Conyze du Canada		
51	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille		
52	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert		

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021

PAGE 12

53	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Taraxacum F.H. Wiggers	Pissenlit			
54	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Picris hieracioides L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux			
34	15/02/21	NATIONAL DESIGNATIONS	Picris meracionaes E., 1733	Buddleja du père David,			
55	19/02/21	Site OenoTour_03_entrée de la Cave Cristal	Buddleja davidii Franch., 1887	Arbre à papillon, Arbre aux papillons			
56	19/02/21	Site OenoTour_04_front de falaise	Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéchier			
57	19/02/21	Site OenoTour_04_front de falaise	Sedum album L., 1753	Orpin blanc			
58	19/02/21	Site OenoTour_04_front de falaise	Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier			
59	19/02/21	Site OenoTour_04_front de falaise	Asplenium scolopendrium L., 1753	Scolopendre, Scolo- pendre officinale		Ì	
8500	Service Service	Site OenoTour_04_front	2=048990 NEW XVH677700	Épilobe à tige carrée,			
60	19/02/21	de falaise Site OenoTour_04_front	Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe à quatre angles			
61	19/02/21	de falaise Site OenoTour 04 front	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier Gaillet commun, Gaillet		-	
62	19/02/21	de falaise	Galium mollugo L., 1753	Mollugine Plantain majeur, Grand		-	
63	19/02/21	Site OenoTour_04_front de falaise	Plantago major L., 1753	plantain, Plantain à bouquet			
85605	12754 decision	Site OenoTour_04_front	PARTY OF THE STREET, THE STREE	Giroflée des murailles,			
64	19/02/21	de falaise Site OenoTour 04 front	Erysimum cheiri (L.) Crantz, 1769 Cerastium fontanum subsp. vulgare	Violier jaune Céraiste commun,			
65	19/02/21	55 (10 to 10	(Hartm.) Greuter & Burdet, 1982 Lapsana communis L. subsp. com-	Mouron d'alouette		-	
66	19/02/21	de falaise	munis	Lampsane commune		ļ	
67	19/02/21	Site OenoTour_04_front de falaise	Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale			
68	19/02/21	Site OenoTour_04_front de falaise	Origanum vulgare L. subsp. vulgare	Origan commun			ę.
69	19/02/21	Site OenoTour_04_front de falaise	Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille			
70	19/02/21	Site OenoTour_04_front	Polypodium interjectum Shivas, 1961	Polypode intermédiaire			
71	100	Site OenoTour_04_front de falaise	Ficaria verna subsp. fertilis (A.R.Clapham ex Laegaard) Stace, 2009	Ficaire			
72	19/02/21	Site OenoTour_04_front de falaise	Euphorbia lathyris L., 1753	Euphorbe épurge, Euphorbe des jardins			
73	19/02/21	Site OenoTour_04_front	Euphorbia lathyris L., 1753	Euphorbe épurge, Euphorbe des jardins			
74	Acutematic were district	Site OenoTour_12	Taxus baccata L., 1753	If à baies			
75	19/02/21	Site OenoTour_12	Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois			
76	19/02/21	Site OenoTour_12	Odontites		150	100-200	Végétatif
77	19/02/21	Site OenoTour_12	Orchidaceae A.L. Jussieu, 1789	Orchidacées	125	100-150	
78	19/02/21	Site OenoTour_12	Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante		-	
79	19/02/21	Site OenoTour_12	Ligustrum vulgare L., 1753	Troëne, Raisin de chien		-	
80	19/02/21	Site OenoTour_12	Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun			
81	19/02/21	Site OenoTour_12	Rumex acetosa L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille			
				Perce-neige, Goutte de lait, Clochette d'hiver, Galanthine, Galanthe			
82	19/02/21	Site OenoTour_12	Galanthus nivalis L., 1753	des neiges Sarriette commune,	2	-	Floraison
83	19/02/21	Site OenoTour_12	Clinopodium vulgare L., 1753	Grand Basilic		-	
84	0.00	Site OenoTour_12	Acer platanoides L., 1753	Érable plane, Plane Daphné lauréole, Lau-	127		
85	19/02/21	Site OenoTour_12	Daphne laureola L., 1753	rier des bois Campanule à feuilles de	2		
86	19/02/21	Site OenoTour_12	Campanula persicifolia L., 1753	pêcher, Bâton-de-Jacob	48	45-50	Végétatif

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021



		Site Oeno- Tour 08 descente au-					
87	19/02/21	dessus du clos Cristal	Hypericum calycinum L., 1767	Millepertuis calycinal			
88	19/02/21	Site Oeno- Tour_08_descente au- dessus du clos Cristal	Rubus ulmifolius Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme			
89	19/02/21	Site Oeno- Tour_08_descente au-	Vinca major L., 1753	Pervenche majeure			
		Site Oeno- Tour_08_descente au-		Perce-neige, Goutte de lait, Clochette d'hiver, Galanthine, Galanthe			
90	19/02/21	dessus du clos Cristal Site Oeno- Tour 08 descente au-	Galanthus nivalis L., 1753	des neiges	35	30-40	Floraiso
91	19/02/21		Narcissus pseudonarcissus L., 1753	Jonquille des bois			
92	19/02/21	Tour_08_descente au- dessus du clos Cristal	Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge			
93	19/02/21	Site Oeno- Tour_08_descente au- dessus du clos Cristal	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob	550	500-600	Végétat
94	19/02/21	Site OenoTour_07	Viscum album L., 1753	Gui des feuillus			2.00
95		Site OenoTour_07	Taxus baccata L., 1753	If à baies			
96	COE-Inholes	Site OenoTour 07	Berberis aquifolium Pursh, 1814	Faux Houx			
-				Iris fétide, Iris gigot,			
97	19/02/21	Site OenoTour_07	Iris foetidissima L., 1753 Brachypodium pinnatum (L.)	Glaïeul puant		-	-
98	19/02/21	Site OenoTour_07	P.Beauv., 1812	Brachypode penné			
99	19/02/21	Site OenoTour_07	Odontites				
100	19/02/21	Site OenoTour_07	Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine			
101	19/02/21	Site OenoTour_07	Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge			
	187 193		Anisantha diandra (Roth) Tutin ex	100 H			
102	19/02/21	Site OenoTour_07	Tzvelev, 1963	Patte d'ours, Berce commune, Grande	-		
103		Site OenoTour_07	Heracleum sphondylium L., 1753	Berce Garance voyageuse,			
104	19/02/21	Site OenoTour_07	Rubia peregrina L, 1753	Petite garance		-	-
105	19/02/21	Site OenoTour_07	Viburnum tinus L., 1753	Viorne tin, Fatamot			
106	19/02/21	Site OenoTour_07	Rosa L., 1753	Rosier			
107	19/02/21	Site OenoTour_07	Diplolepis rosae (Linnaeus, 1758)				
108	19/02/21	Site OenoTour_07	Hypericum calycinum L., 1767	Millepertuis calycinal			
109	19/02/21	Site OenoTour_07	Polypodium interjectum Shivas, 1961	Polypode intermédiaire			
110	Assessing the control	Site OenoTour_07	Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean			
111	19/02/21	Site OenoTour_07	Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale			
112	5000	Site OenoTour_07	Verbascum L., 1753	Molène Chardon Roland, Pani-			
113	10 20	Site OenoTour_07	Eryngium campestre L., 1753	caut champêtre Renouée des oiseaux,			
114	10 10	Site OenoTour_07	Polygonum aviculare L., 1753 Silene latifolia subsp. alba (Mill.)	Renouée Traînasse Compagnon blanc,			
115	service/year	Site OenoTour_07	Greuter & Burdet, 1982	Silène des prés	_	+	-
116	19/02/21		Origanum vulgare L., 1753	Origan commun			
117	19/02/21		Foeniculum vulgare Mill., 1768	Picride éperviaire,			
118	19/02/21		Picris hieracioides L., 1753 Elytrigia campestris (Godr. & Gren.)	Herbe aux vermisseaux			
119	19/02/21	Site OenoTour_07	Kerguélen ex Carreras, 1986	Chiendent des champs	_	+	
		I		Euphorbe réveil matin,		1	1

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021

PAGE 14

121	19/02/21	Site OenoTour_07	Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine			
122	19/02/21	Site OenoTour_07	Datura stramonium L., 1753	Stramoine, Herbe à la taupe, Datura officinale			
123	19/02/21	Site OenoTour_07	Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé			
124	19/02/21	Site OenoTour_07	Daucus carota L. subsp. carota	Daucus carotte			
125	19/02/21	Site OenoTour_07	Prunus spinosa L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier			
126	19/02/21	Site OenoTour_07	Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse			
127	19/02/21	Site OenoTour_06_second pigeonnier Site Oeno-	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob	4		Végétatif
128	19/02/21	Tour_05_premier pigeon- nier et constructions	Lunularia cruciata (L.) Lindb.				
129	19/02/21	Site Oeno- Tour_05_premier pigeon- nier et constructions	Rubia peregrina L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance			
130	19/02/21	The state of the s	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob	16		Végétatif
131	19/02/21	Site Oeno- Tour_05_premier pigeon- nier et constructions	Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques			
		Site Oeno-					
132	19/02/21	Tour_05_premier pigeon- nier et constructions	Viola odorata L., 1753	Violette odorante			
136	13/02/21	mer et constructions	Viola dodina E, 1733	Capselle bourse-à-		†	
133	19/02/21	Site OenoTour_11_Carrie	Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	pasteur, Bourse-de- capucin			
134	19/02/21	Site OenoTour_11_Carrie	Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéchier			
135	19/02/21	Site OenoTour_11_Carrie	Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire			
136	19/02/21	Site OenoTour_11 Carrie	Rosa L., 1753	Rosier	-		
137	SHEET AND TO SHEET	Site OenoTour_11_Carrie	Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean			
138	19/02/21	Site OenoTour_11_Carrie	Orobanche hederae Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre			
139	19/02/21	Site Oeno- Tour_09_terrasse Est du	Galanthus nivalis L., 1753	Perce-neige, Goutte de lait, Clochette d'hiver, Galanthine, Galanthe des neiges	55	50-60	Floraison
140	19/02/21	Site Oeno- Tour_09_terrasse Est du Château	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob			
141	19/02/21	Site OenoTour_13_Au dessus de la Place du Pigeonnier-Bistro	Juglans regia L., 1753	Noyer royal			
		Site OenoTour_13_Au dessus de la Place du					
142	19/02/21	Site OenoTour_13_Au dessus de la Place du	Inula salicina L., 1753 Campanula persicifolia L., 1753	Inule à feuilles de saule Campanule à feuilles de	580	560-600	Vánátatif
	19/02/21	Pigeonnier-Bistro Site OenoTour_10_dessus du coteau 1		pēcher, Bâton-de-Jacob Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob			Végétatif
144	19/02/21	Site OenoTour_10_dessus	Campanula persicifolia L., 1753 Lepus europaeus Pallas, 1778	pêcher, Bâton-de-Jacob Lièvre d'Europe	385	370-400	Végétatif Adulte

6. Annexe 2 : Catalogue des espèces observées le 19 février 2021, classée dans l'ordre alphabétique du nom latin

8 stations ou localités contenant de la Campanule à feuilles de pêcher ont été dénombrées.

105 espèces ont été dénombrées lors de ce passage précoce (printemps à peine commencé.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021





d	nom_valide	nom_vern
1	Acer platanoides L., 1753	Érable plane, Plane
2	Agrostis L., 1753	Agrostide
3	Anisantha diandra (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines
4	Anthriscus caucalis M.Bieb. var. caucalis	
5	Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois
6	Asplenium scolopendrium L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale
7	Bellis perennis L., 1753	Pâquerette
8	Berberis aquifolium Pursh, 1814	Faux Houx
9	Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné
10	Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillon
11	Campanula persicifolia L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob
12	Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin
13	Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille
14	Cerastium fontanum subsp. vulgare (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982	Céraiste commun, Mouron d'alouette
15	Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire
16	Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senousse
17	Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé
18	Clinopodium vulgare L., 1753	Sarriette commune, Grand Basilic
19	Columba palumbus Linnaeus, 1758	Pigeon ramier
20	Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine
21	Crepis sancta (L.) Bornm., 1913	Crépide de Nîmes
22	Crepis setosa Haller f., 1797	Crépide hérissée
23	Daphne laureola L., 1753	Daphné lauréole, Laurier des bois
24	Datura stramonium L., 1753	Stramoine, Herbe à la taupe, Datura officinale
25	Daucus carota L. subsp. carota	Daucus carotte
26	Diplolepis rosae (Linnaeus, 1758)	
27	Elytrigia campestris (Godr. & Gren.) Kerguélen ex Carreras, 1986	Chiendent des champs
28		Épilobe hérissé, Épilobe hirsute
29		Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles
30		Conyze du Canada
31	Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire
32	Eryngium campestre L., 1753	Chardon Roland, Panicaut champêtre
	Erysimum cheiri (L.) Crantz, 1769	Giroflée des murailles, Violier jaune
34	Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues
35	Euphorbia lathyris L., 1753	Euphorbe épurge, Euphorbe des jardins
36	Ficaria verna subsp. fertilis (A.R.Clapham ex Laegaard) Stace, 2009	Ficaire
37	Foeniculum vulgare Mill., 1768	Fenouil commun
38	Galanthus nivalis L., 1753	Perce-neige, Goutte de lait, Clochette d'hiver, Galanthine, Galanthe des neiges
39	Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
40	Galium mollugo L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine
41	Geranium robertianum L., 1753	Herbe à Robert
42	Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette
43	Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît
44	Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
45	Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021

PAGE 16

46	Heracleum sphondylium L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce
47	Hypericum calycinum L., 1767	Millepertuis calycinal
48	Hypericum perforatum var. perforatum	Herbe de la Saint-Jean
49	Inula salicina L., 1753	Inule à feuilles de saule
50	Iris foetidissima L., 1753	Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant
51	Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques
52	Juglans regia L., 1753	Noyer royal
53	Lamium maculatum (L.) L., 1763	Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées
54	Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge
55	Lapsana communis L. subsp. communis	Lampsane commune
56	Lepus europaeus Pallas, 1778	Lièvre d'Europe
57	Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun
58	Ligustrum vulgare L., 1753	Troëne, Raisin de chien
59	Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier
60	Lunularia cruciata (L.) Lindb.	
61	Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb.	Mouron rouge, Fausse Morgeline
62	Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette
63	Narcissus pseudonarcissus L., 1753	Jonquille des bois
64	Odontites sp.	Odontite
65	Orchidaceae A.L. Jussieu, 1789	Orchidacées
66	Origanum vulgare L. subsp. vulgare	Origan commun
67	Orobanche hederae Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre
68	Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot
69	Picris hieracioides L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux
70	Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
71	Plantago major L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet
72	Poa annua L., 1753	Pâturin annuel
73	Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse
74	Polypodium interjectum Shivas, 1961	Polypode intermédiaire
75	Prunus spinosa L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier
76	Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante
77	Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge
78	Rosa L., 1753	Rosier
79	Rubia peregrina L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance
80	Rubus ulmifolius Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme
81	Rumex acetosa L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille
82	Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage
83	Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéchier
84	Sedum album L., 1753	Orpin blanc
85	Setaria P. Beauv., 1812	Sétaire
86	Silene latifolia subsp. alba (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc, Silène des prés
87	Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire
88	Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux
89	Sonchus aleraceus L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse
90	Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire
91	Taraxacum F.H. Wiggers	Pissenlit
92	Taxus baccata L., 1753	If à baies
		40

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021



94	Ulmus minor Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	
95	Urtica dioica L. subsp. dioica	Ortie dioïque	
96	Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mâche doucette	
97	Verbascum L., 1753	Molène	
98	Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale	
99	Veronica hederifolia L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	
100	Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	
101	Viburnum tinus L., 1753	Viorne tin, Fatamot	
102	Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	
103	Vinca major L., 1753	Pervenche majeure	
104	Viola odorata L., 1753	Violette odorante	
105	Viscum album L., 1753	Gui des feuillus	

7. Annexe 3 : Catalogue des espèces observées le 19 février 2021, classée dans l'ordre alphabétique du nom vernaculaire

	nom_vern	nom_valide
1	Agrostide	Agrostis L., 1753
2	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	Geum urbanum L., 1753
3	Brachypode penné	Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv., 1812
4	Brome à deux étamines	Anisantha diandra (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963
5	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	Buddleja davidii Franch., 1887
6	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob	Campanula persicifolia L., 1753
7	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792
8	Cardamine hérissée, Cresson de muraille	Cardamine hirsuta L., 1753
9	Céraiste commun, Mouron d'alouette	Cerastium fontanum subsp. vulgare (Hartm.) Greuter & Burdet, 1982
10	Cerfeuil des bois, Persil des bois	Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814
11	Chardon Roland, Panicaut champêtre	Eryngium campestre L., 1753
12	Chénopode blanc, Senousse	Chenopodium album L., 1753
13	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	Lonicera periclymenum L., 1753
14	Chiendent des champs	Elytrigia campestris (Godr. & Gren.) Kerguélen ex Carreras, 1986
15	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838
16	Compagnon blanc, Silène des prés	Silene latifolia subsp. alba (Mill.) Greuter & Burdet, 1982
17	Conyze du Canada	Erigeron canadensis L., 1753
18	Coquelicot	Papaver rhoeas L., 1753
19	Cornouiller sanguin, Sanguine	Cornus sanguinea L., 1753
20	Crépide de Nîmes	Crepis sancta (L.) Bornm., 1913
21	Crépide hérissée	Crepis setosa Haller f., 1797
22	Daphné lauréole, Laurier des bois	Daphne laureola L., 1753
23	Daucus carotte	Daucus carota L. subsp. carota
24	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles	Epilobium tetragonum L., 1753
25	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	Epilobium hirsutum L., 1753
26	Épine noire, Prunellier, Pelossier	Prunus spinosa L., 1753
27	Érable plane, Plane	Acer platanoides L., 1753
28	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789
29	Euphorbe épurge, Euphorbe des jardins	Euphorbia lathyris L., 1753
30	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	Euphorbia helioscopia L., 1753

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021

PAGE 18

31	Faux Houx	Berberis aquifolium Pursh, 1814
32	Fenouil commun	Foeniculum vulgare Mill., 1768
33	Ficaire	Ficaria verna subsp. fertilis (A.R.Clapham ex Laegaard) Stace, 2009
34	Gaillet commun, Gaillet Mollugine	Galium mollugo L., 1753
35	Gaillet gratteron, Herbe collante	Galium aparine L., 1753
36	Garance voyageuse, Petite garance	Rubia peregrina L., 1753
37	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	Geranium rotundifolium L., 1753
38	Giroflée des murailles, Violier jaune	Erysimum cheiri (L.) Crantz, 1769
39	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire	Chelidonium majus L., 1753
40	Gui des feuillus	Viscum album L., 1753
41	Herbe à Robert	Geranium robertianum L., 1753
42	Herbe de la Saint-Jean	Hypericum perforatum var. perforatum
43	Herbe de saint Jacques	Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791
44	If à baies	Taxus baccata L., 1753
45	Inule à feuilles de saule	Inula salicina L., 1753
46	Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant	Iris foetidissima L., 1753
47	Jonquille des bois	Narcissus pseudonarcissus L., 1753
48	Laiteron épineux	Sonchus asper (L.) Hill, 1769
49	Laiteron potager, Laiteron lisse	Sonchus oleraceus L., 1753
50	Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées	Lamium maculatum (L.) L., 1763
51	Lamier pourpre, Ortie rouge	Lamium purpureum L., 1753
52	Lampsane commune	Lapsana communis L. subsp. communis
53	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	Hedera helix L., 1753
54		Lepus europaeus Pallas, 1778
55	Mâche doucette	Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821
56	Marguerite commune, Leucanthème commun	Leucanthemum vulgare Lam., 1779
57	Mercuriale annuelle, Vignette	Mercurialis annua L., 1753
58	Millepertuis calycinal	Hypericum calycinum L., 1767
59	Molène	Verbascum L., 1753
60	Morelle noire	Solanum nigrum L., 1753
61	Mouron rouge, Fausse Morgeline	Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb.
62	Nover royal	Juglans regia L., 1753
63	Odontite	Odontites sp.
64	Orchidacées	Orchidaceae A.L. Jussieu, 1789
65	Origan commun	Origanum vulgare L. subsp. vulgare
66	Orobanche du lierre	Orobanche hederae Vaucher ex Duby, 1828
67	Orpin blanc	Sedum album L., 1753
68	Ortie dioïque	Urtica dioica L. subsp. dioica
69	Oseille des prés, Rumex oseille	Rumex acetosa L., 1753
70	Pâquerette	Bellis perennis L., 1753
71	A villa common examinar a como manera como espera	Rumex obtusifolius L., 1753
72		Heracleum sphondylium L., 1753
73	Barran and Barran B	Poa annua L., 1753
	Perce-neige, Goutte de lait, Clochette d'hiver, Galanthine, Galanthe des	
74	neiges	Galanthus nivalis L., 1753
75	Pervenche majeure	Vinca major L., 1753
76	Petit orme, Orme cilié	Ulmus minor Mill., 1768
77	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	Picris hieracioides L., 1753

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021



78	Picride fausse Vipérine	Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	
79	Pigeon ramier	Columba palumbus Linnaeus, 1758	
80	Pissenlit	Taraxocum F.H. Wiggers	
81	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Plantago lanceolata L., 1753	
82	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	Plantago major L., 1753	
83	Polypode intermédiaire	Polypodium interjectum Shivas, 1961	
84	Renoncule rampante	Ranunculus repens L., 1753	
85	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	Polygonum aviculare L., 1753	
86	Robinier faux-acacia, Carouge	Robinia pseudoacacia L., 1753	
87	Rosier	Rosa L., 1753	
88	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme	Rubus ulmifolius Schott, 1818	
89	Sarriette commune, Grand Basilic	Clinopodium vulgare L., 1753	
90	Scolopendre, Scolopendre officinale	Asplenium scolopendrium L., 1753	
91	Sétaire	Setaria P. Beauv., 1812	
92	Stellaire intermédiaire	Stellaria media (L.) Vill., 1789	
93	Stramoine, Herbe à la taupe, Datura officinale	Datura stramonium L., 1753	
94	Sureau noir, Sampéchier	Sambucus nigra L., 1753	
95	Trèfie rampant, Trèfie blanc, Trèfie de Hollande	Trifolium repens L., 1753	
96	Troëne, Raisin de chien	Ligustrum vulgare L., 1753	
97	Véronique à feuilles de lierre	Veronica hederifolia L., 1753	
98	Véronique de Perse	Veronica persica Poir., 1808	
99	Verveine officinale	Verbena officinalis L., 1753	
100	Vesce cultivée, Poisette	Vicia sativa L., 1753	
101	Violette odorante	Viola odorata L., 1753	
102	Viorne tin, Fatamot	Viburnum tinus L., 1753	
103	anthrisque caucale	Anthriscus caucalis M.Bieb. var. caucalis	
104	bédégar	Diplolepis rosae (Linnaeus, 1758)	
105	Lunulaire en croix	Lunularia cruciata (L.) Lindb.	

PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Notre patrimoine a de l'avenir

Service Biodiversité et Paysages

Expertise botanique n°3

17/06/2021

Ordre du jour :

1.	Contexte1
2.	Inventaires réalisés le 8 juin 2021 sur l'ensemble de la Cote Saumuroise
3.	Analyse des résultats
	Questionnements divers du porteur de projet ou du pare

Rédacteurs: Guillaume DELAUNAY (Biodiversité).

1. Contexte

Une première rencontre a eu lieu au château de Parnay le 12/2/2021. Le but de cette rencontre était de faire un point technique sur l'évolution du projet de site oenotouristique du château de Parnay. A cette réunion étaient présents le Parc naturel régional, La Ligue pour la protection des oiseaux délégation de Saumur, et le porteur de projet ainsi que son bureau d'étude.

D'autres rencontres ou échanges, lors de COPIL ou plus informels, bilatéraux ou multilatéraux ont eu lieu depuis.

Le Parc a réalisé 3 passages à visée d'inventaires, les 19 février 2021, 23 mars et 8 juin 2021. Les deux premiers passages avaient un caractère « urgenciel », à savoir de prévenir ou non, la destruction de patrimoine naturel potentiellement présent sur le site. Il s'agissait alors d'évaluer la présence de plantes protégées (absence/présence), d'évaluer grossièrement des populations présentes, mais aussi de cerner les parcelles les plus exposées à ce risque.

Ce troisième passage a été réalisé uniquement sur les parcelles contenant des rosettes de campanules à feuilles de pêcher (identification lors des 2 passages précédents).

Afin de mieux préciser la nature des impacts sur cette espèce des travaux sur le site du Château de Parnay, une recherche ciblée a été réalisée ce même jour par le Parc sur la « cote saumuroise », c'est-àdire le coteau sud Loire entre Saumur et Montsoreau. A une exception près (une station en forêt de Fontevraud), il s'agit du seul secteur connu du Parc hébergeant cette espèce. Il s'agit d'avoir un regard de l'impact à l'échelle d'une « métapopulation ».

2. Inventaires réalisés le 8 juin 2021 sur l'ensemble de la Cote Saumuroise

La Campanule à feuilles de pêchers est une espèce à floraison spectaculaire. Elle se voit de loin.

Une prospection en voiture et à pied a été réalisée sur l'ensemble du coteau sud Loire depuis le Château de Saumur au bourg de Montsoreau le 8 juin.

PNR Loire-Anjou-Touraine - Note n°2 (expertise 3) sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 17/06/2021

PAGE 1

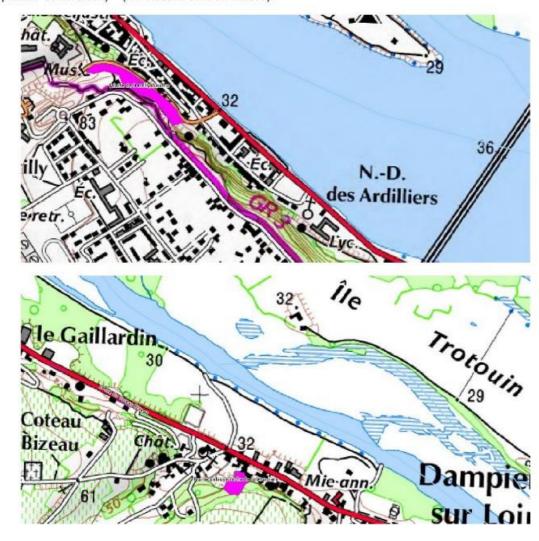


Cet inventaire s'est voulu le plus exhaustif possible. Il s'agissait de revisiter des stations antérieurement connues du parc voir d'en découvrir de nouvelle. Cela a permis de réactualiser la connaissance en la matière.

Il s'agit cependant d'ajouter deux précautions de langage et d'analyse :

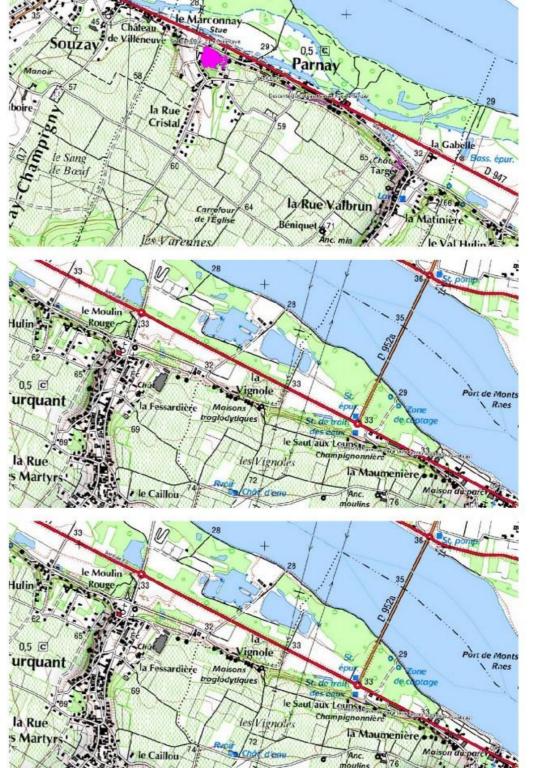
- la période de prospection était des plus optimales (pleine floraison) mais plusieurs sites urbains ou périurbains contenant cette espèce étaient déjà fauchés ou désherbés, mais il reste souvent des individus (les populations sont néanmoins en deçà de la réalité supposée en termes d'effectifs). Sur ce dernier point, une sensibilisation devra être conduite à l'attention des communes et agents concernés.
- Il se peut que des stations, chez des particuliers, faute d'accès, n'aient pu être observées.

Voici la cartographie des stations inventoriées et dénombrées par le Parc le 8 et 11 juin 2021 (période optimale de floraison) – (les stations sont en mauve).





PAGE 2



Localisation des stations de Campanule à feuilles de pêcher observées par le parc en juin 2021 sur la cote saumuroise

PNR Loire-Anjou-Touraine – Note n°2 (expertise 3) sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 17/06/2021



3. Analyse des résultats

En termes d'effectifs, voici, site par site, les effectifs observés. Il s'agit d'intervalles ou de nombre précis.

id	date_inf	nom_espace	communes	effectif mini	effectif maxi
1	08/06/2021 00:00	Falaise de Nantilly_Saumur	SAUMUR	380	400
2	08/06/2021 00:00	bord de RD	TURQUANT	3	3
3	08/06/2021 00:00	chemin bas du chateau de Targé	PARNAY	250	300
4	08/06/2021 00:00	Site OenoTour_08_descente au dessus du clos Cristal	PARNAY	171	171
5	08/06/2021 00:00	Site OenoTour_06_second pigeonnier	PARNAY	10	10
6	08/06/2021 00:00	Site OenoTour_05_premier pigeonnier et constructions	PARNAY	8	8
7	08/06/2021 00:00	Falaise à l'Ouest de l'église de Parnay	PARNAY	15	20
8	08/06/2021 00:00	Descente du Coteau-Parnay_Rue de Sanzay	PARNAY	190	200
9	08/06/2021 00:00	pied de mur	PARNAY	21	22
10	08/06/2021 00:00	station isolée sur le coteau	PARNAY	3	3
11	08/06/2021 00:00	Mur de tuffeau au Coteau Bizeau/le Gaillardin	SAUMUR	78	78
12	08/06/2021 00:00	14 rue du Coteau Bizeau	SAUMUR	14	14
13	08/06/2021 00:00	Site OenoTour_21_entrée cave	PARNAY	4	4
14	08/06/2021 00:00	Site OenoTour_22_jardin du chateau	PARNAY	6	6
15	08/06/2021 00:00	Site OenoTour_23_station ponctuelle	PARNAY	25	25
16	08/06/2021 00:00	Site OenoTour_24_stations ponctuelle	PARNAY	144	144
17	08/06/2021 00:00	Site OenoTour_25_station ponctuelle	PARNAY	1	1
18	08/06/2021 00:00	Site OenoTour_26_station ponctuelle	PARNAY	2	2
19	08/06/2021 00:00	Site OenoTour_27_station ponctuelle	PARNAY	2	2
20	08/06/2021 00:00	Site OenoTour_28_W du grand Plateau sommital	PARNAY	3700	4500
21	08/06/2021 00:00	Site OenoTour_29_Sud du Plateau sommital	PARNAY	649	699
22	08/06/2021 00:00	Site OenoTour_30_Centre Nord_Plateau som- mital	PARNAY	850	950
23	08/06/2021 00:00	Site OenoTour_31_toiture végétalisée	PARNAY	29	29
24	11/06/2021 00:00	revers de coteau	SAUMUR	40	40
25			TOTAL	6595	763

Sur la cote Saumuroise, la population observée s'élève à 6595-7631 individus en fleur de campanule à feuille de pêcher.

effectifs au châ	teau de Parnay
effectif mini	effectif maxi
5601	6551

Sur le site du Château de Parnay (essentiellement sur le coteau), la population observée s'élève à 5601-6551 individus en fleur de campanule à feuille de pêcher.

La part de la population concernée par le projet est donc estimée à 85 % environ (entre 84.9 % à 85.8 %).

PNR Loire-Anjou-Touraine – Note n°2 (expertise 3) sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 17/06/2021

PAGE 4

4. Questionnements divers du porteur de projet ou du parc

Ils sont multiples.

5.1. Comment garder une fonction de production agricole au sommet du coteau

En termes d'urbanisme, la « non plantation de vignes » va conduire au classement de cet espace en surface artificialisée. Il est proposé de considérer cet espace comme un espace de prairie de fauche, sa vocation nouvelle en termes d'occupation du sol serait de produire du foin et avoir de fait une vocation agricole et naturelle.

5.2. Proposition du Parc : une ZNIEFF

A l'issue de l'instruction des dérogations, en fonction du scenario retenu *in fine*, le Parc propose que le site du coteau soit identifié en tant que ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique). Cela serait une reconnaissance de la valeur exceptionnelle de cet ensemble naturel.

- « Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).
- « On distingue deux types de ZNIEFF:
- les **ZNIEFF de type I**: espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire;
- les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.
- « L'inventaire des ZNIEFF concerne l'ensemble du territoire français : métropole et territoires d'Outre-Mer, milieux continental et marin.
- « Une modernisation nationale (mise à jour et harmonisation de la méthode de réalisation de cet inventaire) a été lancé en 1995 afin d'améliorer l'état des connaissances, d'homogénéiser les critères d'identification des ZNIEFF et de faciliter la diffusion de leur contenu. En 2016, ce chantier de modernisation de l'inventaire des ZNIEFF est arrivé à son terme.
- « Il reste cependant des espaces remarquables à décrire, des espèces à inventorier et les milieux naturels ne cessent d'évoluer. Pour ce faire, en accord avec les acteurs du programme, l'inventaire des ZNIEFF devient continu sur les zones et permanent sur le territoire national. Un nouveau guide méthodologique du programme, achevé en 2014 et diffusé sur l'INPN en 2016, permet donc une évolution plus opérationnelle de cet inventaire.
- « Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de conservation de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...). » Source : https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation

Dans la situation présente, il s'agirait de créer une **ZNIEFF de type I**. la présence de plusieurs espèces protégées, la population de campanule qui est la plus importante du département, justifient cette création de ZNIEFF sur les parcelles sur **plateau sommital**.

PNR Loire-Anjou-Touraine - Note n°2 (expertise 3) sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 17/06/2021



PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Notre patrimoine a de l'avenir

Service Biodiversité et Paysages

Expertise botanique n°3 (note n°3)

18/06/2021

Sommaire:

1.	Contexte
2.	Inventaires réalisés le 8 juin 2021 au niveau du Château de Parnay
3.	Questionnements du porteur de projet

Rédacteurs: Guillaume DELAUNAY (Biodiversité).

1. Contexte

Cette troisième note précise des éléments contextuels relatifs au site du château en tant que tel. Elle fait suite à 2 autres notes.

2. Inventaires réalisés le 8 juin 2021 au niveau du Château de Parnay

Un dénombrement stationnel a été réalisé. Sur de petites populations, le chiffre précis a été donné ; sur de très grandes populations, une fourchette par intervalle a été proposée. En termes d'effectifs, voici, site par site, les effectifs observés. Il s'agit d'intervalles ou de nombre précis, estimés le 8/6/2021.

nom_espace	effectif mini	effectif maxi
Site OenoTour_05_premier pigeonnier et constructions	8	8
Site OenoTour_06_second pigeonnier	10	10
Site OenoTour_08_descente au-dessus du clos Cristal	171	171
Site OenoTour_21_entrée cave	4	4
Site OenoTour_22_jardin du chateau	6	6
Site OenoTour_23_station ponctuelle	25	25
Site OenoTour_24_stations ponctuelle	144	144
Site OenoTour_25_station ponctuelle	1	1
Site OenoTour_26_station ponctuelle	2	2
Site OenoTour_27_station ponctuelle	2	2
Site OenoTour_28_W du grand Plateau sommital	3700	4500
Site OenoTour_29_Sud du Plateau sommital	649	699
Site OenoTour_30_Centre Nord_Plateau sommital	850	950
Site OenoTour_31_toiture végétalisée	29	29
	6595	763

effectifs au château de Parnay effectif mini effectif maxi

CHATEAU DE PARNAY

Sur le site du Château de Parnay (essentiellement sur le coteau), la population observée s'élève à 5601-6551 individus en fleur de campanule à feuille de pêcher. La part de la population concernée par le projet est donc estimée à 85 % environ (entre 84.9 % à 85.8 %).

carte de répartition de la campanule en 2021 sur le secteur du Chateau de Parnay



3. Questionnements du porteur de projet

3.1. Fontis et campanule

Il y a des pieds de campanule dans ce genre de configuration. Les populations sont peu fournies à l'échelle des populations sommitales. Elles ne semblent pas fleurir (pas d'observation de fleurs en juin 2021). Il s'agit de rosettes « assez rachitiques ».



Exemple de station à campanule

> Il faudra sans doute des dérogations sur ce secteur, mais il sera possible de préciser que ces populations sont faibles et peu viables en comparaison des populations sommitales.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine – Note n°1 sur le projet de site Oenotouristique de Parnay 1/03/2021

9.4. Le protocole de suivi des travaux d'urgence - mai juillet 2021

Protocole mis en oeuvre sur la période, mai-juillet 2021

Ces mesures concernent essentiellement la mise en place du calendrier et le cadre de mise en œuvre technique pour limiter les impacts sur la faune (oiseaux et chiroptères

9.4.1. Justification des travaux d'urgence

Les travaux de sécurisation du site considéré comme des travaux d'urgence ont été autorisés par la préfecture le XXX à la condition de la mise en œuvre du protocole développé à la suite. Ces travaux sont considérés comme d'urgence en lien avec le risque de déstabilisation de la façade du coteau et les impacts associés sur la stabilité et les accès depuis la basse rue, et sur la stabilité des maisons en bordure (voire indirectement sur la RD 947).

Les travaux consistent en trois principales actions :

- Mise en place de tirants
- Mise en place de protections grillage sur des verticalités
- Mise en place de murs de soutènements

Afin de réaliser les travaux de confortement il est donc impératif de s'assurer que les chauves-souris ne sont plus présentes et que l'impact sera le plus faible possible, même si, il sera plus que difficile de statuer de manière affirmative sur l'absence totale de ces espèces vu le nombre important des accès aux galeries présents sur le site. L'enjeu est bien d'éviter un comblement de fissures dans laquelle des individus seraient en gîte diurne durant les travaux.

9.4.2. Généralités du protocole du 25 mai 2021

Trois actions principales doivent permettre de caler pragmatiquement le protocole pour l'effarouchement des chauves-souris et assurer un suivi de la pertinence de ces actions :

- Développement du protocole grâce à la visite du site et de l'emprise exacte des travaux avec leur typologie, avec le constat des fracturations sur ces secteurs, localisation/identification des nids des oiseaux. Cette visite avec le maître d'œuvre sera réalisée le 25 mai prochain, la note complémentaire pourra être produite pour le 27-28 mai. Elle permettra de rendre compte plus précisément des incidences attendues et donc des mesures à mettre en œuvre.
- Mise en place d'un éclairage nocturne sur les secteurs de travaux (à définir selon visite du 25 mai). L'éclairage proposé sera limité en termes de surfaces pour ne pas impacter l'ensemble de la cavité et permettre de continuer les suivis en cours sur le reste du site en vue du dossier de dérogation (et assurer la production d'un état des lieux dans les meilleures conditions possibles). Un écologue interviendra pour assister l'entreprise pour la mise en place de l'éclairage et autres mesures éventuelles en vue d'une bonne efficacité des actions visant à éloigner les chauves-souris.
- Le secteur de travaux sera éclairé pendant la nuit. La période minimum d'éclairement débutera une heure avant le coucher du soleil et s'arrêtera une heure après le lever du soleil (éviter l'installation des individus en fin de nuit).

- Mise en place d'un suivi acoustique de l'activité.
 Sur chaque secteur de travaux, un point d'écoute nuit complète sera réalisé sans lumière, ce point d'écoute sera utilisé comme activité de référence. Après éclairage, si l'activité est réduite ou nulle, les travaux pourront avancer. Sur un secteur donné, le matériel d'enregistrement mis en place sur la durée du chantier nous renseignera sur l'activité des chauves-souris. Ce suivi permettra d'attester de la non présence des espèces
 - sensibles :

 O Accord sur le principe d'intervention secteur par secteur par l'écologue
 Les travaux pourront commencer lorsque l'éclairement aura permis de réduire de façon significative
 la présence des chauves-souris (un jour, voire deux ou trois jours d'éclairement avant travaux). Dans
 - En fonction de la visite du 25 mai et de la localisation précise des travaux en façade, les travaux devront dans la mesure du possible éviter les secteurs occupés par les oiseaux ou attendre l'envol des jeunes pour intervenir.

le cas contraire, un éclairement plus fort et mieux dirigé pourrait alors être préconisé si l'activité

Au final, le protocole comprend les actions suivantes sur les 6 semaines prévues pour les travaux de reprise. Les détails de ce protocole pourront être développés suite à la visite du site, avec le maître d'œuvre, le 25 mai prochain.

semble trop forte

ACTIONS	Groupe faune	Entreprise et maîtrise d'ouvre	SUIVI ECOLOGUE
Visite du site avec le maître d'œuvre M. LEOTOT pour cerner tous les enjeux et localisations des interventions (prévue le 25 mai) Détail photographique/protocole /typologie de travaux et incidences associées	OISEAUX CHIRO	Х	Détail technique de la note ci jointe Transmission de la note au comité de pilotage Transmission à la MOE et aux ENTS pour intégration des prescriptions
Par secteur mise en place de lumière sur les plafonds et fissures sur des emprises limitées, la lumière pourra (dans certains secteurs « confinés ») être directement orientés vers l'accès s'il est de petite taille (galerie de fond de cavités) : à détailler	CHIRO	х	Visites de contrôle et assistance à la mise en place de l'éclairage :
Suivi de l'activité du site sur les zones éclairées pour attester de la non activité nocturne	CHIRO		Pose d'enregistreur et analyse des enregistrements – envoi des données et accord d'intervention ou protocole d'effarouchement à compléter/modifier. Intervention calée sur le phasage des travaux, retour rapide auprès de la maîtrise d'œuvre pour ne pas bloquer les travaux.
Suivi des nichées déjà contactées et complétées avec la visite du 25 mai /localisation sur site des travaux	OISEAUX		Suivi dans le cadre de la mission du dossier de dérogation travaux après envol des jeunes
Note synthétique à la semaine pour transmission des données de suivi chiro	OISEAUX CHIRO	Х	
Production d'une note synthétique de suivi des travaux /effarouchement	OISEAUX CHIRO		Annexe qui sera intégrée au dossier de dérogation – production pour fin juin



Il est acté avec la maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre les principes de mise en défens majoritairement basés sur :

- la mise en lumière du secteur au travers d'un éclairement généralisé de la salle (du secteur d'intervention)
- la mise en lumière de l'ensemble des accès et points d'entrée du secteur

Chaque semaine (le jeudi) entre juin et juillet, l'écologue, Etienne SARAZIN fait le point sur place avec le chef d'équipe, sur la localisation du secteur à traiter la semaine suivante de manière à caler le suivi état zéro du site sans mise en lumière,

À la suite intervient la pose de l'éclairage sans travaux (2-3 jours avant intervention) puis le suivi permettant de rendre compte de l'activité chiroptérologique du secteur avec la mise en défens.

Les travaux pourront commencer lorsque l'absence d'activité chiroptérologique aura été constatée sur le secteur éclairé).

Ce point d'étape hebdomadaire est également l'occasion de caler précisément l'orientation des projecteurs pour assurer la bonne mise en lumière du site et des accès (éclairage orienté vers le accès souterrains mais également éclairage des fontis vers le haut...). Le calage exact de l'orientation des projecteurs se fait entre l'écologue et le chef d'équipe.



Figure 81 : Localisation schématique des dix secteurs des travaux d'urgence

9.4.3. Suivi de l'activité chiroptérologique et adaptation du protocole

Depuis le 28 mai2021 des état zéro et des suivis des mesures d'éclairement ont été mis en œuvre sur les secteurs des travaux d'urgence.





Figure 82 : Eclairage d'effarouchement des cavités

Les premiers résultats de ces suivis au 03/06 2021 s'illustrent par l'inefficacité de l'éclairage sur les populations de chiroptères. Il semblerait que la lumière mise en place pourtant renforcée au vu des premiers résultats soit peu probante. L'hypothèse la plus probable est une augmentation de la présence des populations d'invertébrés et de la manne trophique dans les galeries.

Les enregistrements montrent que les chiroptères présents sur le site en journée sont actifs avant le coucher du soleil. Ils occupent principalement les entrées de cavité et les fontis et attendent que la luminosité soit suffisamment faible pour quitter les caves.

Pendant une durée d'environ une heure ils sont susceptibles de chasser dans la cavité.

Il semble donc que la présence de lumière dans la mesure où elle attire les insectes conduise à une augmentation de l'activité chiroptérologique sur les secteurs éclairés

Les suivis illustrent clairement une activité nocturne pouvant déborder avant et après le coucher du soleil. Dans ce sens, il est impossible de statuer sur l'absence de chiroptères sur le site en gîte diurne, il est au contraire évident que le site remplit cette fonctionnalité au moins pour certaines espèces sans possibilité de quantification.

Dans ce sens, il a été acté de ne pas réitérer les opérations d'éclairage des fissures et des accès des galeries de manière à limiter l'attractivité du site à partir du 03/06/2021 et de proposer une autre stratégie (voir Annexe 2). Dès que possible, des bâches seront positionnées sur les entrées depuis les fontis et sur les secteurs de travaux qui peuvent être isolés du reste des cavités







Figure 83 : mise en place de bâches d'obstruction des accès en avant des zones de travaux

Points d'écoute réalisés sur le secteur 8 (Tunnel) depuis le 27/05/21

Dates de			Codes points	Nombre d'accès	Nombre d'accès	Position des	Eclairage - Nombre de	
passage	Passages		d'écoute	ouvert (*)	fermé (*)	détecteurs	spots	Remarques
27/05/2021	P06	PR01	PAR055	3	0	Coté chaix	0	
28/05/2021	P07	AR01	PAR063	3	0	Coté chaix	0	
28/05/2021	P07	PR06	PAR064	3	0	Coté fontis	0	
29/05/2021	P08	PR01	PAR065	3	0	Coté fontis	6 spots (2000 à 3000 lumens chacun)	
29/05/2021	P08	PR03	PAR066	3	0	Milieu tunnel	6 spots (2000 à 3000 lumens chacun)	
29/05/2021	P08	PR03	PAR067	3	0	Coté chaix	6 spots (2000 à 3000 lumens chacun)	
30/05/2021	P09	PR05	PAR068	3	0	Coté chaix	6 spots (2000 à 3000 lumens chacun)	
30/05/2021	P09	PR07	PAR069	3	0	Coté fontis	6 spots (2000 à 3000 lumens chacun)	
30/05/2021	P09	PR08	PAR070	3	0	Milieu tunnel	6 spots (2000 à 3000 lumens chacun)	
31/05/2021	P10	PR01	PAR071	1	2	Milieu tunnel	10 spots (2000 à 4000 lumens chacun)	2 accès fermés par une bâche
31/05/2021	P10	PR03	PAR072	1	2	Coté chaix	10 spots (2000 à 4000 lumens chacun)	2 accès fermés par une bâche

							10 spots (2000 à 4000	2 accès
							lumens	fermés par
31/05/2021	P10	PR04	PAR073	1	2	Coté fontis	chacun)	une bâche
								2 accès
								fermés par
01/05/2021	P11	PR07	PAR074	1	2	Coté fontis	0	une bâche
								2 accès
						Milieu		fermés par
01/05/2021	P11	PR08	PAR075	1	2	tunnel	0	une bâche

9.4.4. Réduction des effets des travaux d'urgence sur les populations d'oiseaux

La réalisation des travaux d'urgence prévoit le décalage au plus tard possible l'ensemble des travaux se situant en fond de fontis et en façade du coteau de manière à permettre l'alimentation des jeunes, contactés sur le site. Par ailleurs, durant les travaux d'urgence les temps de travail sont limités sur les périodes suivantes de manière à laisse libre l'accès des parents vers les nichées en particulier pour le choucas particulièrement farouche et sensible à l'activité même ne fonde de fontis

- Période de quiétude de 18h00 à 8h00
- Période de quiétude de 12h15 à 13h15 -13h30



9.4.5. Détail du protocole par secteur

Illustrations du secteur d'intervention -N°1





Mur moellon à démonter/évacuer

Massif Béton armé de soutènement à monter autour de l'assise naturelle

Plancher à démonter (photo à insérer) – Pose de 2-5 tirants

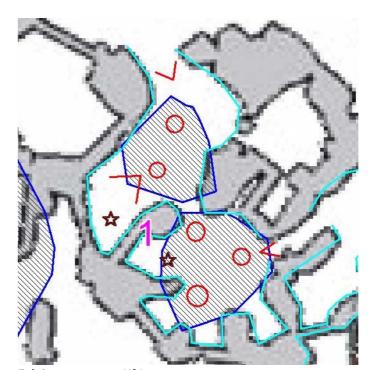
Typologie des travaux	Impacts associés sur les habitats Chiroptérologiques (gîte de repos)	Impacts sur les habitats Oiseaux
Tous types de travaux	Le protocole ayant permis de s'assurer de l'absence de chauves-souris, les travaux peuvent malgré tout entrainer une destruction d'habitats (disparition de gîtes, modification des accès,).	L'observation de choucas rentrant et sortant des fontis indique la présence de nids. Dans ce cas les interventions seront repoussées jusqu'à l'envol des jeunes (Mi-juin en moyenne). D'autres espèces sont également à rechercher (Pigeon colombin, huppe fasciée, Faucon crécerelle, Chouette effraie,).
Démontage du plancher suppression du mur de moellons	Suppression des interstices du contact plancher / cavité, suppression du mur et de ses interstices	Dérangement des espèces fréquentant le fontis. Risque de perte de nichée. Attendre l'envol des jeunes pour intervenir
Montage d'un massif de soutènement (mur béton armé sur 3 mètres de hauteur) autour du pilier	Suppression d'habitats potentiels entre le contact cavité et mur de soutènement	Dérangement en journée
Pose de 2-5 tirants	Pas d'impact direct si absence d'activité acoustique. Risque potentiel de destruction de gîte (comblement).	Dérangement en journée

Mesures Prises en compte pour le suivi des travaux

Le secteur ne peut être confiné-isolé par des éventuels aménagements provisoires de type obstruction des accès avec portes ou bâches provisoires (présence du plus important des fontis, accès multiples sur ce secteur par les galeries). Seule une mise en lumière peut faire barrière

Etat zéro de l'activité chiroptérologique avant mise en lumière (2 nuits)

Mise en place d'un éclairage orienté sur 10 points (projecteur de chantier 500 Watts)



Eclairage secteur N°1:

- Eclairage vers le haut des fontis (cercle) : 5 projecteurs
- Eclairage diffus de la cavité (étoile) : 2 projecteurs
- Eclairage orienté vers les accès : 3 projecteurs

Suivi 2-3 jours de l'activité chiroptérologique avec mise en lumière - avant intervention

Constat de l'activité chiroptérologique :
Recalage de l'orientation des projecteurs
Eventuel renfort de la mise en lumière
26









Protection du mur en moellons (conservé dans le projet final) avec pose d'un grillage gabions 60x80 mm sur fils tendus - Pose de 2-5 tirants

Sur ce secteur : deux accès de dimensions « réduites »

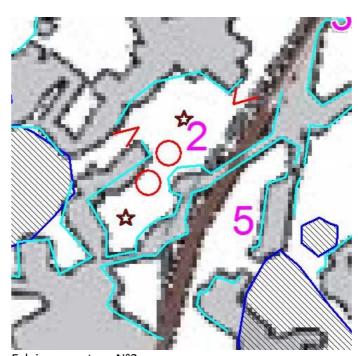
Typologie des travaux	Impacts associés sur les habitats Chiroptérologiques (habitats de repos diurne)	Impacts sur les habitats Oiseaux
Tous types de travaux	En absence d'activité	Ø
	chiroptérologique peu d'impact.	
Pose d'un grillage tendus	Suppression de l'habitat des	Ø
	interstices du mur et de ses	
	interstices	
Pose de 2-5 tirants	Pas d'impact direct si absence	Ø
	d'activité acoustique. Risque	
	potentiel de destruction de gîte	
	(comblement).	

Mesures Prises en compte pour le suivi des travaux

Le secteur ne peut être confiné-isolé par des éventuels aménagements provisoires de type obstruction des accès (accès/amenée du matériel) - Seule une mise en lumière peut faire barrière

Etat zéro de l'activité chiroptérologique avant mise en lumière (2 nuits)

Mise en place d'un éclairage orienté sur 6 points (projecteur de chantier 500 Watts)



Eclairage secteur N°2:

Eclairage vers les fissures : 2 projecteurs
Eclairage vers les accès : 2 projecteurs
Eclairage diffus : 2 projecteurs

Suivi 2-3 jours avant intervention de l'activité chiroptérologique

Constat du défaut d'activité chiroptérologique

Lancement des travaux avec conservation de l'éclairage tel que positionné pendant une semaine

Constat de l'activité chiroptérologique :

Recalage de l'orientation des projecteurs







Sur ce secteur (cave avec deux pièces donnant sur la grande cavité : plusieurs accès de dimensions « réduites », mais en hauteur de type portes/fenêtres/petits interstices/fissures : calfeutrement total impossible

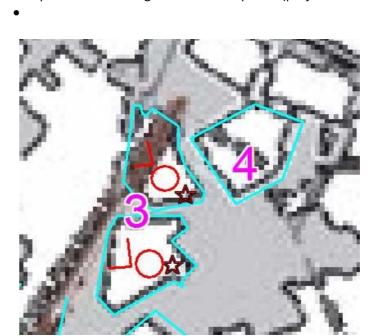
Typologie des travaux	Impacts associés sur les habitats Chiroptérologiques (habitats de repos diurne)	Impacts sur les habitats Oiseaux
Montage d'un massif de soutènement (mur béton armé sur 3 mètres de hauteur)	entre le contact cavité et mur de	Ø
Pose de 5-10 tirants	Pas d'impact direct si absence d'activité acoustique. Risque potentiel de destruction de gîte (comblement).	Ø

Mesures Prises en compte pour le suivi des travaux

Le secteur ne peut être confiné-isolé par des éventuels aménagements provisoires de type obstruction des accès (accès/amenée du matériel) - Seule une mise en lumière peut faire barrière

Etat zéro de l'activité chiroptérologique avant mise en lumière (2 nuits)

Mise en place d'un éclairage orienté sur 6 points (projecteur de chantier 500 Watts)



Eclairage secteur N°3:

Eclairage vers les fissures : 2 projecteurs
Eclairage vers les accès : 2 projecteurs
Eclairage diffus : 2 projecteurs

Suivi 2-3 jours avant intervention de l'activité chiroptérologique

Constat du défaut d'activité chiroptérologique

Lancement des travaux avec conservation de l'éclairage tel que positionné pendant une semaine

Constat de l'activité chiroptérologique :

Recalage de l'orientation des projecteurs Eventuel renfort de la mise en lumière pour la mise en lumière







Maison troglodytique en façade du site : plusieurs accès de dimensions « réduites », mais en hauteur de type portes/fenêtres/petits interstices/fissures/cheminée : calfeutrement total impossible

Typologie des travaux	Impacts associés sur les habitats Chiroptérologiques (habitats de repos diurne)	Impacts sur les habitats Oiseaux
Montage d'un poteau de soutènement (mur béton armé sur 3 mètres de hauteur)	Suppression d'habitats potentiels entre le contact cavité et mur de soutènement (fissures).	Ø
Percement vers les galeries de part et d'autre de la maison pour rejoindre les cavités	Suppression d'habitats potentiels dans des petites anfractuosités	Ø

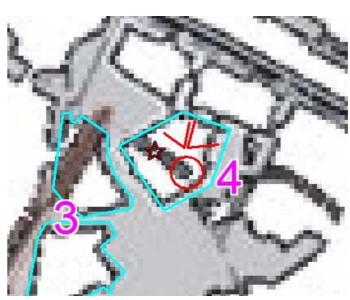
Mesures Prises en compte pour le suivi des travaux

Le secteur ne peut être confiné-isolé par des éventuels aménagements provisoires de type obstruction des accès (accès/amenée du matériel) - Seule une mise en lumière peut faire barrière

Etat zéro de l'activité chiroptérologique avant mise en lumière (2 nuits)

Mise en place d'un éclairage orienté sur 4 points (projecteur de chantier 500 Watts)

•



Eclairage secteur N° 4:

- Eclairage vers le haut (fissures) : 1 projecteur

- Eclairage vers les accès : 2 projecteurs

- Eclairage diffus : 1 projecteur

Suivi 2-3 jours avant intervention de l'activité chiroptérologique

d'activité

Constat du défaut chiroptérologique

Lancement des travaux avec conservation de l'éclairage tel que positionné pendant une semaine

Constat de l'activité chiroptérologique :

Recalage de l'orientation des projecteurs







Mise en place de plusieurs tirants - paroi projetée sur mur de moellons (4-6 m de hauteur) Large zone avec plusieurs accès de dimensions variable vers un fontis : calfeutrement total impossible

Typologie des travaux	Impacts associés sur les habitats Chiroptérologiques (habitats de repos diurne)	Impacts sur les habitats Oiseaux
Projection béton sur mur de moellons	Suppression d'habitats dans le mur de moellons	Ø
Pose de 10-20 tirants	Pas d'impact direct si absence d'activité acoustique. Risque potentiel de destruction de gîte (comblement).	Ø

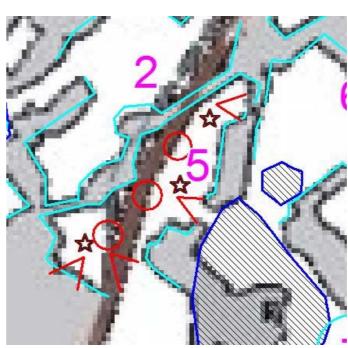
Mesures Prises en compte pour le suivi des travaux

Le secteur ne peut être confiné-isolé par des éventuels aménagements provisoires de type obstruction des accès (accès/amenée du matériel) - Seule une mise en lumière peut faire barrière

Etat zéro de l'activité chiroptérologique avant mise en lumière (2 nuits)

Mise en place d'un éclairage orienté sur 10 points (projecteur de chantier 500 Watts)

•



Eclairage secteur N° 5:

- Eclairement vers le haut (fissures) : 3 projecteurs

Eclairement des accès : 4 projecteursEclairement diffus : 3 projecteurs

Suivi 2-3 jours avant intervention de l'activité chiroptérologique

Constat du défaut d'activité chiroptérologique

Lancement des travaux avec conservation de l'éclairage tel que positionné pendant une semaine

Constat de l'activité chiroptérologique :

Recalage de l'orientation des projecteurs



- Mise en place de 1-2 tirants -

Large zone avec plusieurs accès de dimensions variable vers un fontis : calfeutrement total impossible

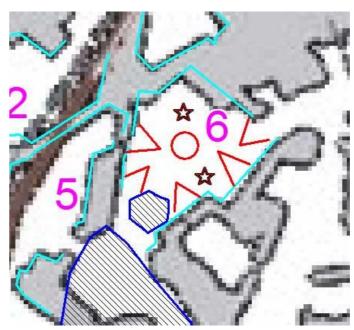
Typologie des travaux	Impacts associés sur les habitats Chiroptérologiques (habitats de repos diurne)	Impacts sur les habitats Oiseaux
Pose de 1-2 tirants	Pas d'impact direct si absence d'activité acoustique. Risque potentiel de destruction de gîte (comblement).	Dérangement en journée. Attendre envol des jeunes pour intervenir.

Mesures Prises en compte pour le suivi des travaux

Le secteur ne peut être confiné-isolé par des éventuels aménagements provisoires de type obstruction des accès (accès/amenée du matériel) - Seule une mise en lumière peut faire barrière

Etat zéro de l'activité chiroptérologique avant mise en lumière (2 nuits)

Mise en place d'un éclairage orienté sur 8 points (projecteur de chantier 500 Watts)



Eclairage secteur N° 6:

- Eclairement vers le haut (fissures) : 1 projecteurs

- Eclairement des accès : 5 projecteurs

- Eclairement diffus : 2 projecteurs

Suivi 2-3 jours avant intervention de l'activité chiroptérologique

d'activité

Constat du défaut chiroptérologique

Lancement des travaux avec conservation de l'éclairage tel que positionné pendant une semaine

Constat de l'activité chiroptérologique :

Recalage de l'orientation des projecteurs



Mise en place de 1 tirant depuis le coteau (sur longrine) Large zone dans un fontis : calfeutrement total impossible

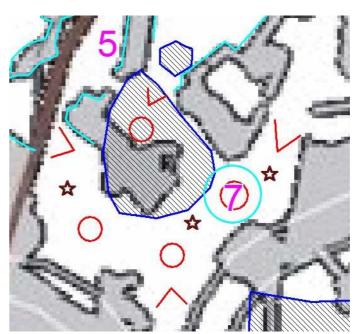
Typologie des travaux	Impacts associés sur les habitats Chiroptérologiques (habitats de repos diurne)	Impacts sur les habitats Oiseaux
Pose de 1-2 tirants	Pas d'impact direct si absence d'activité acoustique. Risque potentiel de destruction de gîte (comblement).	Dérangement en journée Attendre envol des jeunes pour intervenir.

Mesures Prises en compte pour le suivi des travaux

Le secteur ne peut être confiné-isolé par des éventuels aménagements provisoires de type obstruction des accès (accès/amenée du matériel) - Seule une mise en lumière peut faire barrière

Etat zéro de l'activité chiroptérologique avant mise en lumière (2 nuits)

Mise en place d'un éclairage orienté sur 11 points (projecteur de chantier 500 Watts)



Eclairage secteur N° 7:

- Eclairement vers le haut (fissures) : 4 projecteurs

Eclairement des accès : 4 projecteursEclairement diffus : 3 projecteurs

Suivi 2-3 jours avant intervention de l'activité chiroptérologique

d'activité

Constat du défaut chiroptérologique

Lancement des travaux avec conservation de l'éclairage tel que positionné pendant une semaine

Constat de l'activité chiroptérologique :

Recalage de l'orientation des projecteurs



Mise en place de quelques tirants de part et d'autre de la porte d'accès au chai Secteur d'accès vers le chai assez étroit, mais l'accès travaux doit être préservé

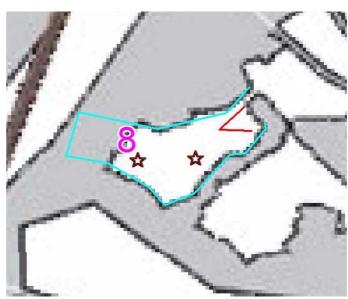
Typologie des travaux	Impacts associés sur les habitats Chiroptérologiques (habitats de repos diurne)	Impacts sur les habitats Oiseaux
Pose de 5-10 tirants	Pas d'impact direct si absence d'activité acoustique. Risque potentiel de destruction de gîte (comblement).	Ø

Mesures Prises en compte pour le suivi des travaux

Le secteur ne peut être confiné-isolé par des éventuels aménagements provisoires de type obstruction des accès (accès/amenée du matériel) - Seule une mise en lumière peut faire barrière

Etat zéro de l'activité chiroptérologique avant mise en lumière (2 nuits)

Mise en place d'un éclairage orienté sur 3 points (projecteur de chantier 500 Watts)



Eclairage secteur N° 8:

- Eclairement des accès : 1 projecteurs - Eclairement diffus : 2 projecteurs

Suivi 2-3 jours avant intervention de l'activité chiroptérologique

défaut Constat du chiroptérologique

d'activité

Lancement des travaux avec conservation de l'éclairage tel que positionné pendant une semaine

Constat de l'activité chiroptérologique :

Recalage de l'orientation des projecteurs



Illustrations du secteur d'intervention -N°9 Seul secteur extérieur pour les travaux d'urgence





Suppression du mur en moellons sur le nez du coteau

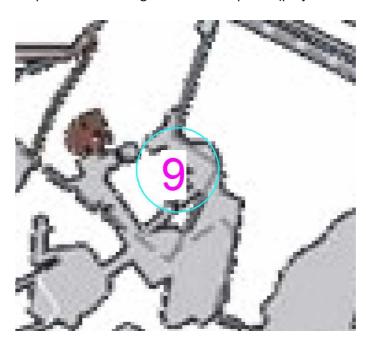
Typologie des travaux	Impacts associés sur les habitats Chiroptérologiques (habitats de repos diurne)	Impacts sur les habitats Oiseaux
Démolition	Suppression d'un habitat potentiel	Oiseaux cavernicoles à proximité

Mesures Prises en compte pour le suivi des travaux

Le secteur ne peut être confiné-isolé par des éventuels aménagements provisoires de type obstruction des accès (accès/amenée du matériel) - Seule une mise en lumière peut faire barrière

Etat zéro de l'activité chiroptérologique avant mise en lumière (2 nuits)

Décalage des travaux après le 10 juillet pour assurer l'envol des jeunes (choucas....) Mise en place d'un éclairage orienté sur 2 points (projecteur de chantier 500 Watts)



Eclairage secteur N° 10:

- Eclairement vers le mur à partir de la toiture de la maison : 2 projecteurs

Autre possibilité : plaquer une bâche plastique le long du mur de façon à ce que les chauves-souris puissent sortir par le bas. Depuis l'extérieur les chauves-souris ne pourront plus atteindre les fissures pour s'y réfugier.

Suivi 2-3 jours avant intervention de l'activité chiroptérologique

Constat du défaut d'activité chiroptérologique

Lancement des travaux avec conservation de l'éclairage tel que positionné pendant une semaine

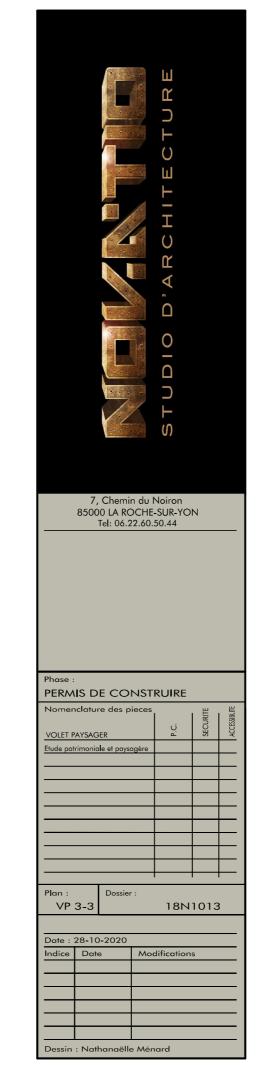
Constat de l'activité chiroptérologique :

Recalage de l'orientation des projecteurs





9.5. ANNEXE 5 : Etude patrimoniale et paysagère – Projet oenotouristique de PARNAY



OPERATION

AMÉNAGEMENT D'UN RESORT OENOTOURISTIQUE Hôtellerie - Restauration - Espace de Vente 1 Rue Antoine CRISTAL 49730 PARNAY

MAITRE D'OUVRAGE

SCI CAVES & CHATEAU DE PARNAY

13 Place de la République 49300 CHOLET

VOLET PAYSAGER

Le Maître d'Oeuvre	Le Maître d'Ouvrage
Propriété SAS D'ARCHITECTURE N	IOVATIO - Reproduction interdite sans autorisation expresse

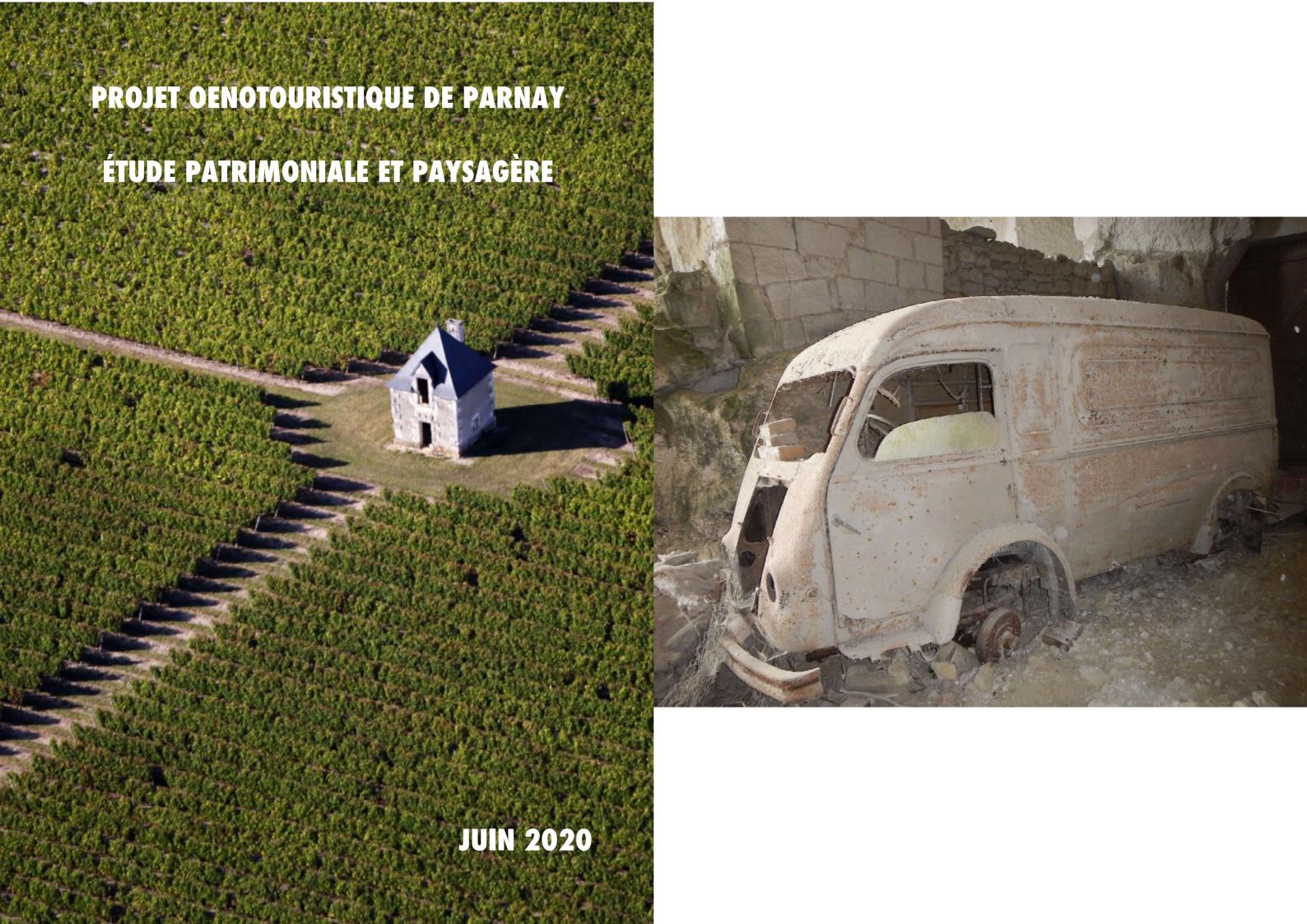




TABLE DES MATIÈRES

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET GENOTOURISTIQUE DE PARNAY	Р3
PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES	P 4
I. LOCALISATION	P 5
2. LA V.U.E DU VAL DE LOIRE	P 7
B. UN PAYSAGE VITICOLE	P 1
1. LA SINGULARITÉ TROGLODYTIQUE	P 18
5. ANTOINE CRISTAL ET LE CHATEAU DE PARNAY	P 2
6. ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DU DOMAINE DE PARNAY	P 3
7. LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	P 4
B. ANALYSE PAYSAGÈRE	P 5
P. L'INSERTION PAYSAGÈRE DU PROJET OENOTOURISTIQUE	P 8
I 1. LES SUJÉTIONS TECHNIQUES	P 9
12. INTENTIONS ET INSPRIRATIONS D'AMÉNAGEMENT	P 10
13. NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE	P 10
ANNEXES	P 10

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET OENOTOURISTIQUE DE PARNAY

Le projet de Parnay est l'un des projets les plus ambitieux en France en matière d'œnotourisme. Au cœur du val de Loire, il vise à articuler une offre historique, touristique, culturelle et œnologique au cœur de l'ensemble patrimonial du Domaine de Parnay.

Faisant le pari de s'adresser à un large public, de l'amateur éclairé à la famille, de l'habitant du Saumurois au touriste international, du tourisme d'agrément au séminaire d'entreprise, l'ensemble oenotouristique de Parnay proposera une offre complète articulée autour de :

- Un parcours de visite, à la fois culturel et paysager, se déployant en deux volets majeurs : dans les caves troglodytes autour des mondes et métiers du vin, et sur le plateau (haut de coteau) dans un « jardin des vignes », articulant promenade merveilleuse et botanique et offrant des perspectives sur la Loire et le vignoble,
- Un hôtel et ses chambres troglodytes,
- Un SPA intégralement troglodyte, proposant cascades et jardin extraordinaire
- Un restaurant d'art et de transmission culinaires niché dans « l'école de greffage »
- Une œnothèque proposant la découverte, au verre, d'une centaine de vins de Loire
- Une découverture du vignoble et de son étonnant Clos d'Entre-les-Murs
- Une académie des vins, pour découvrir ou approfondir, de quelques heures à plusieurs semaines, la culture de la vigne et le vin comme culture!



RGV GROUPE | PROJET OENOTOURISTIQUE DE PARNAY | ÉTUDE PATRIMONIALE & PAYSAGÈRE | JUIN 2020

DVCE 3



PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES



Ce document est le résultat d'un travail et d'échanges au sein d'une équipe pluridisciplinaire associant les porteurs du projet, l'équipe associée à sa réalisation dont des architectes, des paysagistes, des géologues, des vignerons, etc., mais aussi des universitaires (historiens, géographes, etc.) et personnalités.

Les pages qui suivent reflètent donc l'aboutissement de recherches, d'analyses, parfois de confrontations de points de vue et de sources, formant in fine les éléments constitutifs et structurants du projet oenotouristique de Parnay, son « ADN ».

Ce travail, de plusieurs années (plus d'une décennie), cherche à comprendre l'histoire pour mieux la prolonger, le territoire pour mieux l'incarner et le paysage pour mieux le célébrer.

Malgré ses insuffisances et ses lacunes, ce document a une double ambition : synthétiser une connaissance multidimensionnelle et la mettre au service de l'action en permettant de concrétiser cet ambitieux projet.

AVERTISSEMENT

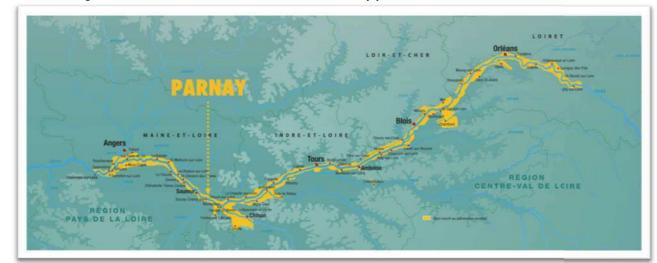
Les pages qui suivent vont, pour certaines, servir à la finalisation et l'édition d'un ouvrage sur le domaine et château de Parnay et sont donc d'ores et déjà protégées par les dispositions du droit d'auteur¹.

Ce document ne peut donc être utilisé que pour l'instruction des autorisations administratives liées au projet présenté, et ne peut en aucun cas être diffusé sans l'autorisation préalable de RGV Groupe.

¹ Les contributeurs de ce document sont notamment Benoît FONDU, Christophe DHYNE, Geoffrey RATOUIS, David MARTIN.

1. LOCALISATION

Le projet oenotouristique s'étend, pour l'essentiel, sur le domaine historique et viticole du château de Parnay. Entre Montsoreau et Saumur, le Domaine est situé au cœur d'un coteau singulier du val de Loire, communément appelé la « côte saumuroise ».



















2. LA V.U.E DU VAL DE LOIRE

Le val de Loire a été inscrit comme « site UNESCO » au titre des « paysages culturels évolutifs et vivants », c'est-à-dire comme représentant des « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature qui conservent un rôle social actif dans une société contemporaine » [article 1 de la Convention]. Ainsi, « ils illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence des contraintes matérielles et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et des forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes ».

Cette inscription UNESCO a déterminé la V.U.E (Valeur Universelle Exceptionnelle) du val de Loire, au titre des trois critères retenus : (I), (II) et (IV).

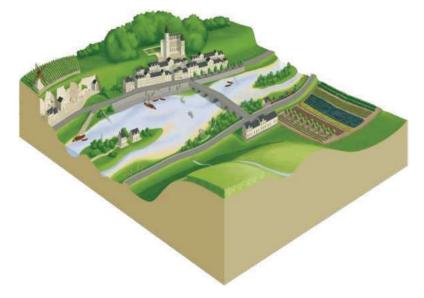
Dans le cadre du projet oenotouristique de Parnay, si naturellement les trois critères peuvent être mobilisés, il convient néanmoins d'acter la prééminence du critère (II), à savoir de considérer le val de Loire comme un paysage culturel exceptionnel, né d'un fleuve, et portant témoignage des interactions continues et harmonieuses entre les hommes, leurs activités et leur environnement naturel.

Les 4 éléments majeurs composant le paysage du val de Loire, tels que présentés par la Mission Val de Loire, sont les suivants :

- Le fleuve
- Le jardin
- La vigne
- La pierre

Ce paysage ligérien propose trois échelles de perception qui le caractérisent :

- Le « grand paysage », notamment grâce aux belvédères proposés par les coteaux mais aussi les éléments architecturaux,
- Le front bâti
- La Loire









Ce travail de caractérisation a permis, notamment à travers le plan de gestion, d'identifier les facteurs de risque pouvant conduire à des altérations de ce paysage et de sa valeur universelle exceptionnelle.

Menaces d'altération de la V.U.E.



S'agissant singulièrement du projet oenotouristique de Parnay, nous avons identifié les points suivants comme risques majeurs d'altération de la V.U.E:

- La fermeture des vues et la dégradation des grandes perspectives : aujourd'hui déjà fortement réduites ou dégradées, les vues sur le fleuve depuis ses berges ou le coteau, et ce en raison de nombreux facteurs dont l'absence d'entretien du végétal (dans le lit du fleuve comme sur le coteau), nous souhaitons non seulement préserver les vues existantes mais aussi rechercher -autant que possible- à en restituer depuis le coteau en retrouvant des panoramas et des belvédères « naturels ». Cet accès au grand paysage et la préservation -voire la restitution-des grandes perspectives seront garantis à la fois par une attention permanente aux cônes de visibilité mais aussi par un travail exigeant et régulier de maitrise de la trame végétale.
- L'absence d'intégration architecturale : la création d'édifices nouveaux fera l'objet d'une quadruple attention afin de permettre une insertion paysagère harmonieuse.
 Ces points d'attention sont la volumétrie des édifices (notamment pour protéger les

RGV GROUPE | PROJET OENOTOURISTIQUE DE PARNAY | ÉTUDE PATRIMONIALE & PAYSAGÈRE | JUIN 2020

perspectives et l'accès au grand paysage), un langage formel reprenant le vocabulaire des constructions présentes et traditionnelles (loges de vigne, hangars et ateliers, clos, appentis, serres, etc.), un recours majoritaire aux matériaux présents et utilisés sur le territoire (tuffeau, bois, ardoises, et dans une certaine mesure métal, verre, etc.) et enfin des procédés constructifs qui garantissent une totale réversibilité.

Pour autant, il est à noter que la notion d'intégration architecturale, si elle est consensuelle, est pour le moins subjective et sujette à discussion (et c'est heureux...), pour au moins deux raisons.

En premier lieu, car elle fait appel au jugement esthétique et que si celui-ci dépend de celui qui regarde mais aussi est fortement contingent de son temps, de son époque, ... le goût n'étant pas absolu mais culturel et historique.

En second lieu, car l'intégration architecturale ne proscrit pas l'adjonction de nouveautés formelles ou de matériaux, et peut parfois même recourir à la « rupture » pour mieux souligner les apports contemporains et accroître la lisibilité architecturale, historique et paysagère.



Façade en bardage cuivre d'une extension sur le coteau. Demeure de la Vignole à Turquant.

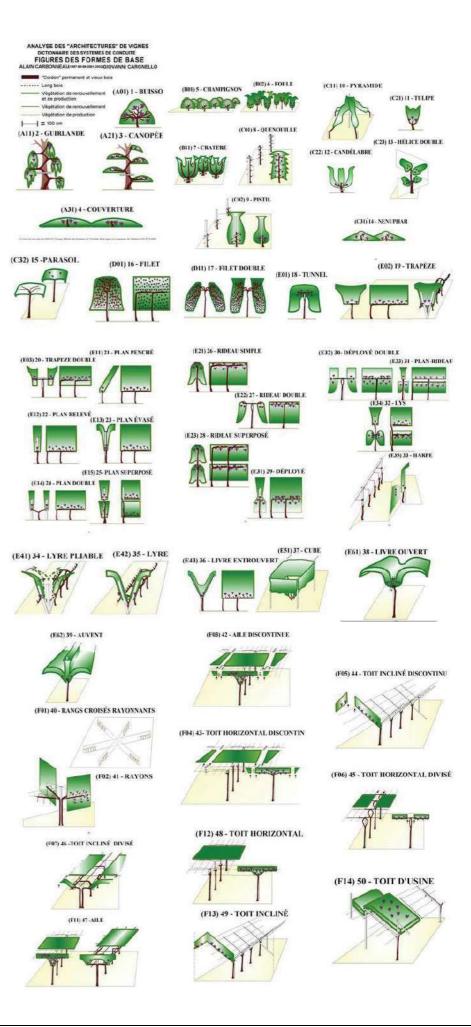












RGV GROUPE | PROJET OENOTOURISTIQUE DE PARNAY | ÉTUDE PATRIMONIALE & PAYSAGÈRE | JUIN 2020

Le vignoble saumurois, quant à lui, se déploie dans un paysage ouvert, ponctué par les clochers des églises, les moulins et chapelles formant des points de repères des bourgs, des hameaux et villages qui regroupent le bâti. Les parcelles viticoles, parfois ceintes de clos de pierres de tuffeau (ou de leurs vestiges), se nichent dans une topographie douce de buttes allant de la « côte saumuroise » à la lisière de la forêt de Fontevraud.

La quintessence de ce paysage viticole saumurois s'incarne sans aucun doute dans la double création du fondateur du Château et domaine de Parnay : Antoine Cristal.

Inspiré par la treille, et les techniques jusqu'ici appliquée au raisin de table (cf Thomery), il va expérimenter à travers deux clos (clos d'entre-les-murs puis clos Cristal), à l'appui de murs spécialement édifiés, un mode cultural novateur pour le raisin de cuve.

En 1897, un article de la revue « La Vigne française » (p189-190) décrit après une visite du clos d'entre-les-murs : « tout le long du mur, des cordons de vignes traités à la Thomery [...] C'est l'application de la culture du raisin de table à la culture du raisin de cuve ».

Au-delà des qualités des raisins et des vins produits, ce procédé novateur induit également des transformations et caractéristiques paysagères, passant de la parcelle viticole ouverte à des « jardins à vigne ».



Clos d'entre-les-murs









Clos d'entre-les-murs

Cette présence de la pierre (l'un des 4 marqueurs, avec la vigne, la Loire et les jardins du classement UNESCO du val de Loire), de tuffeau pour le Saumurois, combinée au végétal à travers clos, murs de soutènement ou d'enceinte, loges de vignes, etc. caractérise les paysages du vignoble saumurois.

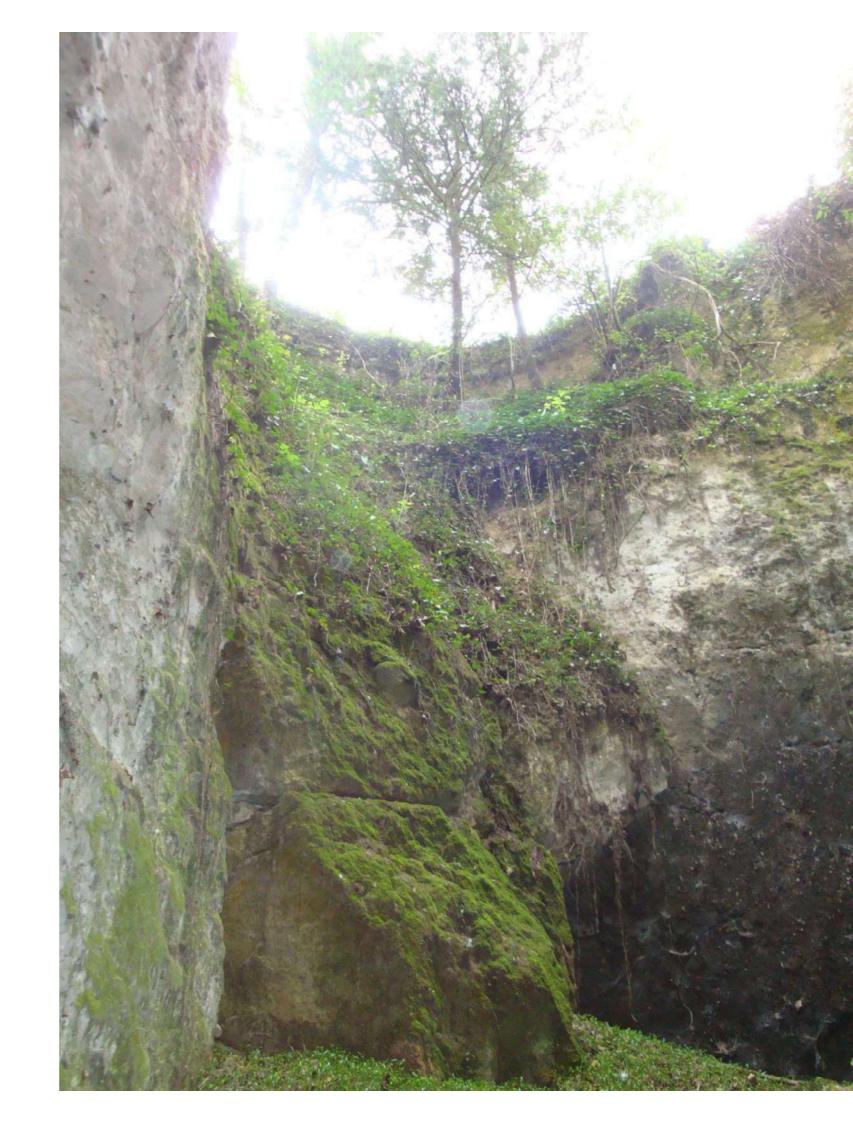


Montsoreau. Cabane s'appuyant sur un mur de clôture et portail | © Bruno Rousseau

Ainsi, les loges de vigne ponctuent le paysage viticole saumurois. Ce type de construction est très ancien. Nombre d'entre elles ont depuis été abandonnées voire détruites. Ce petit patrimoine architectural et paysager est un marqueur du vignoble.

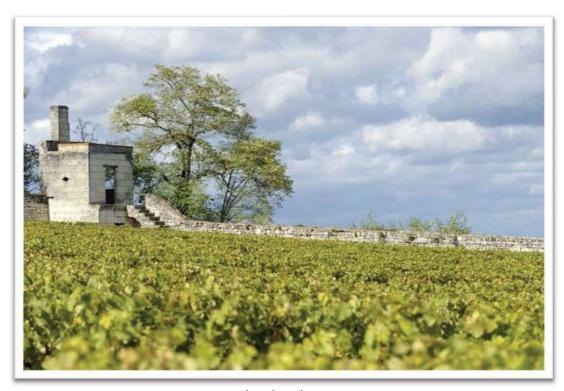
Comme le clos, l'abri n'est pas propre à la viticulture, mais les paysages viticoles en sont régulièrement ponctués. La plupart de ces cabanes n'ont été construites qu'à partir du milieu du XIXe siècle pour entreposer un outillage devenu plus important, conséquence de l'essor du traitement des vignes lors des diverses crises phytosanitaires qui affectent cette période (mildiou, oïdium, phylloxéra, etc.) et de l'accroissement des domaines. Puis, victimes de leur obsolescence à mesure des progrès de la mécanisation et des transports permettant un retour rapide au siège de l'exploitation, elles sont abandonnées, voire détruites à partir de la seconde moitié du XXe siècle.

Leur forme peut considérablement varier, du pavillon néo-classique en pierre de taille couvert d'ardoise à la très modeste cabane en parpaings de mâchefer et toit de fibrociment ondulé. À elle seule, la commune de Montsoreau présente les types des plus divers : de la classique maisonnette au toit à deux versants à l'appentis, de la cabane adossée sommairement contre un mur de clôture à l'abri troglodytique creusé sous la parcelle de vigne elle-même, ou encore de l'élégant édicule avec étage et vue panoramique sur le bourg et la vallée de la Loire.





Si l'extrême variété peut ainsi se rencontrer sur une même commune, des caractéristiques locales s'affirment à l'échelle du département, reflets des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre. Le Saumurois se distingue ainsi par l'usage du calcaire, tuffeau ou falun, en moellons et souvent aussi en pierres de taille.²



Montsoreau | Loge avec vue imprenable sur la confluence Vienne & Loire | \odot Bruno Rousseau



Souzay Champigny | Loge de type néo-classique avec cheminée et étage

RGV GROUPE | PROJET OENOTOURISTIQUE DE PARNAY | ÉTUDE PATRIMONIALE & PAYSAGÈRE | JUIN 2020

² Cabanes de vigneron | www.patrimoine.paysdelaloire.fr